

LA CANNE BLANCHE

BULLETIN TRIMESTRIEL
juillet – août – septembre 2017
N ° 3 2017

Bureau de dépôt Bruxelles X
N° d'agrégation P207078



- Encourager la mobilité
- Convention ONU : où en est-on ?
- Tombola : participez !
- Entre Nous

ligue braille ^{asbl} 

Rue d'Angleterre 57
1060 Bruxelles
Tél. : 02 533 32 11
IBAN : BE11 0000 0000 4848
BIC : BPOTBEB1

LA CANNE BLANCHE



Rédaction et coordination : Catherine Claeys.

Ont collaboré à ce n° : Nadia Arnone, Lynn Daeghsels, Aude Debbaut, Stéphane Depoorter, Astrid de Pret, Virginie Detournay, Catherine Dosen, Michèle Dubois, Mohammed Hajjaoui, Chantal Hancisse, Rebecca Lévêque, Bruno Liesen, Audrey Linchamps, Gérard Servais, Valérie Staal, Magda Van Waes.
Photos : Catherine Claeys, Quentin Declerck, Lise De Mey, Astrid de Pret, Geoffroy Van der Hasselt.

Impression : Imprimerie Adam-Demortier.

Abonnement : 10 € à verser sur le compte IBAN : BE11 0000 0468 0248 – BIC : BPOTBEB1 avec en communication : 'Abonnement Canne Blanche'. Gratuit pour les personnes aveugles et malvoyantes. Disponible sur CD Daisy et sur le site web : www.braille.be.

Contact : Ligue Braille asbl, Rue d'Angleterre 57 – 1060 Bruxelles
Tél. : 02 533 32 11 – Fax : 02 537 64 26 – E-mail : info@braille.be.

Éditeur responsable : Michel Magis, Rue d'Angleterre 57 – 1060 Bruxelles.

- Aidez-nous à éviter les gaspillages : en cas de déménagement, d'erreur dans vos coordonnées ou si vous recevez cette revue en double ... merci de nous en avvertir !
- Maître du fichier : Ligue Braille asbl. Notre association respecte scrupuleusement la vie privée de ses donateurs et sympathisants suivant les termes de la loi du 08/12/1992. Leurs coordonnées ne sont transmises à aucune autre personne physique ou morale. Sur simple demande de votre part, les données vous concernant vous sont communiquées et mises à jour si nécessaire.
- On ne le répétera jamais assez : ne vous laissez pas abuser par des personnes peu scrupuleuses. La Ligue Braille ne vend rien, ni de porte à porte, ni sur la voie publique.
- La Ligue Braille rappelle qu'elle est une association neutre, attachée aux valeurs démocratiques et active dans l'ensemble du pays. Elle est au service de toutes les personnes aveugles et malvoyantes.

DANS CE NUMÉRO

Éditorial	p. 1
Permis de bouger : encourager la mobilité	p. 2
Droits des personnes handicapées : où en est-on en Belgique ?	p. 13
Tombola : envie de gagner 75 000 euros, une voiture, un voyage, ... ?	p. 18
La Ligue Braille près de chez vous	p. 21
Quand le handicap fait son cinéma, c'est extra !	p. 24
Meilleurs vœux : dites-le avec nos cartes !	p. 26
Nos peines	p. 28

- BrailleTech 2017 : Bienvenue à tous !
- En direct du BrailleShop : Nouvelles montres parlantes – Agenda et calendrier 2018 – Portefeuilles et monnayeurs.
- En direct du Service social : SNCB : 22 nouvelles gares accessibles – Nouvelles du SPF Sécurité sociale : Quand mon dossier sera-t-il traité ? – Augmentation des allocations de 2 % – Rapport annuel 2016 du SPF Sécurité sociale – Un guichet unique pour les victimes d'actes de terrorisme – Réforme des allocations familiales en Wallonie – Des événements plus accessibles pour toutes et tous – Démonstration de petites aides techniques.
- En direct du Service d'accompagnement : Session de sensibilisation à Bruxelles – Un accompagnement scolaire pour votre enfant.
- En direct du Service culturel : À la Bibliothèque : Top 5 des livres audio – Des idées et des livres – Club de lecture – Les rencarts de la Bibliothèque. À la Ludothèque : Apprendre en s'amusant.
- Agenda des loisirs : Activités à Bruxelles – Activités en Wallonie – Activités pour la jeunesse.

ENTRE NOUS



ÉDITORIAL.

En septembre, la Semaine de la mobilité a permis de sensibiliser le public aux différents modes de déplacement. C'est pour nous l'occasion de faire le point sur la mobilité des personnes aveugles et malvoyantes. Leur autonomie dépend notamment de leur capacité à se déplacer librement. Notre article à ce sujet dresse un état de la situation dans les différentes régions du pays. Rappelons aussi que, grâce à la générosité de ses donateurs, la Ligue Braille offre leur première canne blanche aux personnes devenues aveugles ou gravement malvoyantes, ou encore un chien-guide, qu'elle leur apprend à utiliser une canne blanche de locomotion, à repérer un trajet, ...

Vous aussi pouvez favoriser la mobilité des personnes déficientes visuelles par un don, même minime, au moyen du bulletin de versement joint à l'envoi de ce numéro. Nous vous en remercions chaleureusement !

Le droit à la mobilité, comme bien d'autres, est inscrit dans la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Le Belgian Disability Forum (BDF), auquel participe la Ligue Braille, de même que le Conseil supérieur national des personnes handicapées (CSNPH) se sont penchés sur l'implémentation de la Convention en Belgique. Nous faisons écho à ce bilan qui révèle que les personnes handicapées sont encore trop souvent oubliées par le monde politique.

La rentrée, ce sont aussi des rendez-vous incontournables comme notre grande Tombola qui soutiendra cette année les personnes aveugles et malvoyantes, toutes générations confondues, ou encore le BrailleTech, notre salon des aides techniques auquel vous êtes tous les bienvenus !



PERMIS DE BOUGER : ENCOURAGER LA MOBILITÉ.

Comme chaque année au mois de septembre, la Semaine européenne de la mobilité fut l'occasion de sensibiliser à la mobilité durable en mettant en lumière les moyens alternatifs à l'usage de la voiture en ville (train, tram, bus, vélo, trottinette...), en encourageant le covoiturage, le « car-sharing », l'intermodalité (combinaison de différents moyens de transport). Dans les 3 régions du pays, de nombreuses actions et animations ont été organisées. C'est l'occasion pour nous de faire le point sur la mobilité des personnes aveugles et malvoyantes.

La mobilité représente un enjeu de société essentiel, avec des implications dans des domaines comme l'urbanisme, l'économie, la protection de l'environnement. Du point de vue des personnes, c'est un élément-clé de leur qualité de vie et, rappelons-le, un droit fondamental, qui en conditionne d'autres, comme le droit au travail, à l'éducation, à la santé, à la culture et aux loisirs, à la participation à la vie en société. C'est un enjeu d'autant plus important pour les personnes handicapées visuelles, car leur autonomie – un





autre droit fondamental ! – se mesure notamment à leur capacité à se déplacer librement. Rappelons aussi que la mobilité personnelle est inscrite à l'article 20 de la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées, ratifiée par la Belgique en 2009.

Une enquête approfondie menée en 2013 par la Ligue Braille auprès de ses membres a mis en relief que 76 % des personnes sondées se déplacent à l'extérieur de leur domicile chaque jour ou au moins plusieurs fois par semaine. La grande majorité privilégie la marche à pied comme mode de déplacement, suivie par les transports en commun. Par contre, le recours aux services de transport adapté reste marginal, ces services étant encore méconnus, du moins à l'époque. L'un des grands enseignements de l'enquête concerne le sentiment d'insécurité lors des déplacements : près de 65 % (71 % à Bruxelles !) des sondés ne se sentent pas en sécurité sur la voie publique. Les causes les plus souvent citées sont la dangerosité du trafic, les nuisances sonores, l'état des trottoirs ou les obstacles indétectables. Les principales nuisances pointées du doigt sont les panneaux publicitaires, les terrasses de café ou de restaurant, les véhicules mal garés, les poubelles et les travaux non ou mal signalés. Enfin, les cyclistes qui roulent sur les trottoirs, quasi inaudibles et beaucoup plus rapides, sont un véritable cauchemar pour le piéton aveugle ou malvoyant.



Dalles podotactiles.



Des villes parsemées d'obstacles...



À l’opposé, des dispositifs spécifiques au handicap visuel comme les dalles podotactiles, les feux sonores, les annonces sonores dans les transports en commun, etc. sont particulièrement appréciés et gagnent à être systématisés.

Alors que les élections communales et provinciales de 2018 se rapprochent à grands pas et que les partis fourbissent leurs programmes, dressons un rapide état des lieux des mesures prises par les pouvoirs publics et des défis à relever dans le domaine de la mobilité pour tous.

Des plans mobilité.

Les aménagements relatifs à la mobilité sont en grande partie de la compétence des régions, des communes et des opérateurs publics de transports en commun (STIB, De Lijn, TEC). Les trois Régions du pays ont leur propre plan de mobilité, décliné au niveau communal, voire intercommunal. Toutes trois mettent l’accent sur l’accessibilité des pôles d’activité principaux, pour tous et en particulier pour les personnes à mobilité réduite, un usage plus rationnel de l’automobile en encourageant les modes de déplacement alternatifs (marche à pied, vélo, transports publics) et l’intermodalité des transports. Ces plans comportent généralement trois phases : un audit ou diagnostic de la situation existante, la définition d’objectifs et l’établissement de propositions concrètes pour améliorer la mobilité.

En 2014, à l’occasion des élections, le CAWaB (Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles), dont la Ligue Braille est membre, a revendiqué des mesures pour une meilleure accessibilité dans les deux régions francophones du pays. En réponse à ces demandes, la Région bruxelloise, ainsi que les Commissions communautaires commune et française (COCOM et COCOF) ont adopté en décembre 2016 des ordonnances HandiStreaming, tandis que la Wallonie a élaboré un « Plan Accessibilité ».



PAVE et HandiStreaming à Bruxelles.

À Bruxelles, le Plan Iris 2 entend définir les principales orientations concernant la mobilité régionale à l'horizon 2015-2020. Il vise essentiellement à résoudre le problème de la congestion de la capitale, en réduisant le trafic automobile de 20% d'ici 2018 par rapport à 2001. Parmi les moyens mis en œuvre figurent la multiplication du nombre de zones piétonnes, des sites propres pour les trams et les bus, ainsi que des infrastructures cyclables. Il prévoit aussi l'automatisation et l'extension du réseau métro.

En ce qui concerne l'accessibilité de l'espace public, la Région de Bruxelles-Capitale a voulu jouer un rôle de précurseur en Belgique en lançant les PAVE (Plans d'Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public), en partenariat avec les 19 communes bruxelloises. L'objectif est d'analyser le réseau piéton afin de déterminer les besoins en accessibilité, en tenant compte des différents types de handicap, et d'améliorer ainsi la sécurité et le confort de déplacement pour tous les piétons. Le PAVE remis à chaque commune sera un outil informatique reprenant l'analyse du réseau piéton communal et toutes les interventions géo-référencées avec une programmation pour la réalisation d'une mise en accessibilité coordonnée et progressive de l'ensemble du territoire bruxellois. Le PAVE permet également de préparer la Région de Bruxelles-Capitale aux nouvelles normes européennes sur l'accessibilité liées aux droits des usagers qui finiront par s'imposer à toutes les villes et régions européennes. La Région a aussi élaboré en 2012 un plan piéton stratégique, dont l'ambition est de faire de Bruxelles une ville piétonne exemplaire d'ici 2040.

Le concept du « Handistreaming » va au-delà de la seule question de la mobilité, mais il l'englobe. Il vise à rendre « naturelle », autrement dit comme coulant de source, l'intégration de la dimension du handicap dans toutes les politiques bruxelloises : infrastructure, logement, emploi, formation, culture, sport... Cette législation inclut une ordonnance qui offre une attention structurelle pour les personnes en situation de handicap et une charte représentant un engagement à prendre certaines mesures qui s'imposent afin de transformer la



capitale de l'Europe en une ville accessible, inclusive, garantissant la pleine participation de tous à la société. Toutes les infrastructures devront donc être adaptées pour garantir l'inclusion des personnes handicapées dans tout ce qui relève de la sphère publique : accessibilité des bâtiments, de la voirie, des parcs, des transports publics, des infrastructures sportives, consultation des sites internet publics, etc.



Pour une voirie accessible : encore du chemin à faire...

« Plan Accessibilité » en Wallonie.

Ce plan consiste en 28 mesures coordonnées et complémentaires aux actions déjà existantes. Concertées avec les secteurs concernés, l'ensemble de ces actions vise à améliorer et promouvoir l'accessibilité des bâtiments, des transports et des services, dans une perspective transversale. Comme dans le cas de Bruxelles, ce plan concerne l'accessibilité dans sa conception la plus large (logement, emploi, mobilité, ...).



Parmi les mesures relatives à la mobilité, on relève :

- renforcer l'accessibilité du réseau TEC ;
- encourager l'accès aux parcs naturels wallons ;
- développer une application « accessibilité » dans le cadre de « Digital Wallonia » (plan stratégique visant la transformation numérique de la Wallonie) ;
- imposer une charte « accessibilité » pour les événements ouverts au public ;
- garantir l'accessibilité des sites web officiels du gouvernement.

Les premières concrétisations de ces mesures sont annoncées pour le printemps 2018.

MeerMobiel et MAV en Flandre.

Outre les plans mobilité et la mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public, la Flandre a mis l'accent en particulier sur le transport « sur mesure » en développant le concept de MeerMobiel, qui a pour objectif de répondre à la difficulté des usagers devant la multiplicité des initiatives en matière de transport adapté en Flandre et à Bruxelles. Voilà qui répond directement à l'une des carences constatées lors de notre enquête mobilité de 2013. En 2012 déjà, une première version de MeerMobiel avait été lancée et elle s'est développée depuis lors. Il s'agit d'une base de données en ligne qui rassemble l'information sur l'offre de transport adapté : services de transport adaptés, compagnies de taxi avec des véhicules accessibles, véhicules de location adaptés (avec chauffeur), transport médicalisé. Elle reprend aussi les données relatives aux transports publics. Un « MeerMobiel Monitor » annuel permet au gouvernement flamand de suivre les évolutions et les besoins afin d'améliorer l'offre de mobilité sur mesure. Le site web MeerMobiel a été entièrement rénové en 2016 : www.meermobiel.be. Il permet des recherches par province, par commune, par type de transport, ou encore de formuler des demandes particulières et donne quantité d'informations sur les questions de mobilité pour les personnes en situation de handicap.



Dans chaque province flamande, il existe aussi une MAV (Mobiliteitscentrale Aangepast Vervoer = Centrale de mobilité pour transport adapté) qui a pour fonction non pas d'organiser elle-même le transport « sur mesure », mais d'aider l'utilisateur à trouver une solution optimale à ses besoins et de l'orienter vers le service le plus approprié. Chaque centrale peut être jointe via un numéro d'appel gratuit ou par e-mail.

Enfin, pour promouvoir le transport adapté et le maintenir à un coût raisonnable, la Flandre a adopté en 2013 par décret un système qui offre une compensation aux services de transport adapté, commerciaux ou non, qui s'engagent à maintenir leurs tarifs à un taux fixe plafonné. La Flandre et Bruxelles ont été divisées en 27 zones de transport, avec pour chacune un fournisseur de transport adapté reconnu.

Le gouvernement flamand dispose d'un budget de 4 millions d'euros pour atteindre en 2017 l'objectif d'étendre à toute la Flandre le réseau de transport adapté, en comblant les dernières zones encore non desservies.

Des progrès, oui, mais parfois... timides.

Restons positifs, les plans mobilité et les projets des pouvoirs publics témoignent indéniablement de la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap, dans une perspective globale de la mobilité. Le respect des normes d'accessibilité en vigueur est assuré avec l'appui de bureaux ou agences spécialisés comme ATINGO pour la partie francophone du pays et INTER du côté flamand. Sur le terrain, la mise en œuvre de tels plans reste néanmoins un travail de longue haleine, qui peut parfois souffrir de lenteurs administratives, des coupes budgétaires ou des changements d'orientations politiques.



Ainsi, en 2016, le rapport annuel d'Unia (Centre interfédéral pour l'égalité des chances) soulignait que près d'un tiers des plaintes pour discrimination liée au handicap (tous types de handicap confondus) touchent à l'accessibilité des transports en commun ou privés. Le Centre relève que sur un total de 546 gares et points d'arrêt non gardés, seuls 24 étaient intégralement accessibles, selon le dernier décompte effectué en... 2012. Le métro bruxellois s'en sort un peu mieux, avec 41 des 69 stations équipées d'ascenseurs pour les personnes à mobilité réduite en avril 2016.

Les progrès constatés, s'ils sont réels, sont donc parfois timides. C'est notamment le cas du côté du chemin de fer. Depuis longtemps, la Ligue Braille demande que le délai de 24 heures imposé par la SNCB pour obtenir une assistance soit supprimé. Ce délai a bel et bien été ramené à 3 heures, mais uniquement pour les trajets sans correspondance entre deux gares, et pas n'importe quelles gares. Seules 41 gares sur les plus de 500 gares et points d'arrêt existant sont concernées ! Le délai de 24h minimum avant le départ est maintenu pour un voyage avec ou sans correspondance dans les 131 gares où le service d'assistance sur mesure est disponible. Rappelons que ce service est gratuit.

Il importe donc de rester vigilant sur le suivi des mesures annoncées et s'assurer que ces mesures soient toujours prises en concertation avec les associations et instances représentatives des personnes handicapées, selon le principe du « ne faites rien pour nous sans nous ». Le chemin vers une société totalement inclusive est encore long et la mobilité y occupe une place centrale. La Semaine de la mobilité est une bonne occasion pour sensibiliser le grand public et les responsables politiques à cet objectif : permettre à toutes et à tous, y compris aux personnes handicapées visuelles, de se déplacer en toute liberté.



Le boom des véhicules électriques.

Récemment, le constructeur automobile suédois Volvo annonçait que désormais, il ne fabriquerait plus d'ici deux ans que de nouveaux modèles électriques ou hybrides. Les automobiles électriques, longtemps cantonnées aux véhicules utilitaires et qui peinent jusqu'à présent à se répandre auprès du grand public, semblent donc promises à une véritable explosion dans les années qui viennent. Pour la pollution atmosphérique et sonore, c'est sans doute une excellente nouvelle, mais l'arrivée en masse de ces voitures au moteur silencieux suscite des craintes bien compréhensibles auprès des personnes aveugles et malvoyantes, qui n'ont pratiquement aucun moyen de détecter leur approche lorsqu'ils circulent à faible vitesse.

Cette crainte est fondée et concerne les piétons en général : une enquête menée aux États-Unis en 2013 a en effet montré que ce type de véhicule était impliqué dans 19% d'accidents avec des piétons de plus que les voitures thermiques. Il n'y a pas d'enquête similaire pour l'Europe, mais un règlement européen adopté en 2014 prévoit l'obligation pour les constructeurs de généraliser le placement d'un « système d'avertissement acoustique du véhicule » (AVAS) sur tous les véhicules hybrides et électriques neufs, ceci devenant obligatoire à partir de 2021. Il est précisé que ce dispositif devra s'activer jusqu'à 20 km/h et en marche arrière. Le son produit par l'AVAS est un son continu suffisamment élevé pour avertir les piétons, sans pour autant devenir une nuisance sonore. La prudence restera toutefois de mise, vu que dans l'intervalle assez large de la mise en application de ce règlement, un certain nombre de voitures électriques en circulation seront dépourvues de ce système.

Sur les trottoirs ou les voies piétonnières, les piétons sont – en principe du moins – hors d'atteinte des automobiles, électriques ou non. Cet espace protégé qui leur est dédié n'est pourtant pas aussi sécurisé qu'il n'en a l'air. Notre enquête citée plus haut avait déjà mis en relief le souci que représentent les cyclistes pour les personnes aveugles et malvoyantes.



En agglomération, rouler en vélo (y compris en vélo électrique) sur les trottoirs constitue une infraction au code de la route, sauf pour les enfants de moins de 9 ans ou si une piste cyclable est signalée. Dans la pratique, force est de constater que cette règle semble inconnue ou en tout cas peu respectée par les usagers de la « petite reine ».

Pire encore, toute une génération de nouveaux engins électriques monoplaces se développe et envahit à son tour les trottoirs, slalomant avec plus ou moins de grâce entre les piétons médusés. Ils ont pour noms gyropode (du grec « gÿros », cercle, et « podos », pied), gyroroue, hoverboard... Tous appartiennent à la famille des véhicules gyroscopiques. Leur système moteur est basé sur l'action de gyroscopes qui transmettent la position angulaire de l'engin par rapport au sol à un mini-ordinateur central. Celui-ci calcule la vitesse à donner aux roues pour que le véhicule reste parallèle au sol. En résumé, pour augmenter la vitesse, il faut se pencher en avant et pour freiner, il faut se pencher en arrière. Plus facile à dire qu'à faire !



L'aîné de la famille, le gyropode ou Segway, du nom de la firme qui l'a commercialisé, a été inventé par l'Américain Dean Kamen en 1999. Le Segway est constitué d'une plateforme munie de deux roues sur laquelle l'utilisateur se tient debout et d'un manche de maintien et de conduite. La police en a testé pour circuler notamment sur le piétonnier du centre de Bruxelles. Ces engins assez lourds ne sont pas très répandus, sans doute en raison de leur coût élevé. On les trouve toutefois en location dans les zones touristiques.



La gyroroue, monoroue ou « solowheel », conçue elle aussi aux États-Unis, est née en 2006 et a été mise sur le marché en 2011. Elle utilise la même technologie que son aîné le gyropode, mais ne se compose que d'une seule roue carénée et de simples cale-pieds. Il faut un bon sens de l'équilibre et plusieurs heures d'apprentissage pour la maîtriser ! Enfin, son petit frère le gyroskate ou « hoverboard »¹, apparu en 2013, est un gyropode léger sans guidon, constitué d'une petite plate-forme à deux roues. De tous, c'est le moins cher, mais il a défrayé la chronique en raison de batteries trop inflammables...

Pour être complet, il convient de mentionner encore la trottinette électrique, plus classique dans sa conception et très pratique puisqu'elle est pliable et légère.

Il n'y a pas (encore) de réglementation spécifique pour l'usage de tels engins sur la voie publique. Le Segway ou la gyroroue peuvent atteindre une vitesse de plus de 18 km/h, ce qui devrait les verser dans la catégorie des cyclomoteurs. Malgré cela, en raison du flou juridique qui sévit encore à ce sujet dans la législation européenne, la Belgique autorise leur utilisation sur les trottoirs, pour autant qu'ils ne dépassent pas l'allure du pas, soit 6 km/h. Notre pays est donc plus tolérant dans ce domaine que certains de ses voisins comme les Pays-Bas, qui n'admettent les engins de type Segway que sur les pistes cyclables, à une vitesse qui ne peut gêner le trafic des cyclistes.

Pour les personnes aveugles et malvoyantes, l'intrusion de véhicules divers et indétectables sur la voie piétonne provoque une gêne supplémentaire et renforce leur sentiment d'insécurité. Il est donc nécessaire d'adapter au plus vite le code de la route aux nouveaux modes de déplacement en tenant compte des usagers les plus faibles dont le confort et la sécurité ne devraient pas être

1. Le terme Hoverboard est repris d'un film de science-fiction sorti en 1989, « Retour vers le Futur 2 », où le héros Marty McFly utilise un « skateboard » du futur, sans roues et permettant de planer à quelques centimètres du sol.



compromis. Plus que jamais, il est nécessaire de sensibiliser les utilisateurs de véhicules électriques, vélos, trottinettes et gyropodes et de les inviter à se montrer responsables et particulièrement attentifs aux personnes aveugles et malvoyants, facilement reconnaissables au port de la canne blanche. Afin que pour celles-ci, dont la marche est le principal mode de déplacement, la rue ne devienne pas définitivement une zone de danger et de combat quotidien.

DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES : OÙ EN EST LA BELGIQUE ?



En 2014, le Comité de l'ONU chargé des droits des personnes handicapées adressait à la Belgique ses recommandations sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Où en est-on dans leur mise en application ? La Belgique se montre-t-elle bonne élève ? Le Belgian Disability Forum (BDF), auquel participe la Ligue Braille, a fait le point à ce sujet, de même que le Conseil supérieur national des personnes handicapées (CSNPH). Quelles sont leurs conclusions ?

Rappelons que cette importante Convention, adoptée en 2006 par l'Assemblée générale des Nations Unies, a été ratifiée par la Belgique en 2009. Le processus de mise en œuvre fait l'objet d'une évaluation par le Comité de l'ONU, sur la base de rapports remis par la Belgique. Les organisations de la société civile ont également la possibilité de remettre un rapport alternatif. C'est ainsi qu'en vue de la première évaluation rendue en 2014, le BDF a remis un rapport alternatif parallèlement à celui des autorités belges. Notre pays devra remettre



un second rapport en 2019 et sera réévalué en 2020. Le BDF déposera à cette occasion un nouveau rapport alternatif.

Disons-le d'emblée, le bilan à mi-parcours de cette évaluation est loin d'être réjouissant ! Des progrès ont été enregistrés, mais dans l'ensemble, les personnes handicapées sont encore trop souvent oubliées par le monde politique.

Législation.

L'arsenal juridique belge consacré à la question du handicap existe, mais encore faut-il que les textes soient appliqués et leur non-respect sanctionné. Or, c'est là que le bât blesse. Le BDF souligne « une méconnaissance importante du contenu et de la dimension humaine de la Convention des Nations Unies, en ce compris dans la sphère politique ». Beaucoup de ministres n'ont même pas lu la Convention des Nations Unies car ils pensent que cela ne concerne pas leur domaine de compétence. Or, comme la question du handicap touche tous les domaines de la vie et donc de l'action politique, tout responsable politique devrait se sentir concerné. Par exemple, le site Tax-on-Web n'est pas accessible aux personnes handicapées de la vue (label Anysurfer), alors que cette responsabilité relève bien du ministre des Finances et non de la secrétaire d'État chargée du handicap.

Il ne suffit pas de déclarer des droits et de les couler dans une loi ou un décret pour qu'ils deviennent de facto une réalité. Ainsi, la loi punit les discriminations au recrutement sur la base du handicap. Toutefois, trop d'employeurs, par manque d'information ou de responsabilisation, continuent en toute impunité de se fonder sur leurs préjugés plutôt que sur le profil de compétences du candidat à l'emploi en situation de handicap. Autre exemple relevé par le BDF : chaque région a développé un code d'accessibilité de la voirie et des bâtiments publics, mais en réalité, le parquet ne poursuit pas les infractions et les marchés publics ne prévoient pas de



pénalités. La mise en accessibilité de l'espace public est donc laissée au bon vouloir d'architectes et d'entrepreneurs relativement peu sensibilisés aux besoins des personnes handicapées. Bien souvent aussi, seuls les aspects liés au handicap moteur (plan incliné, ascenseur, ...) sont pris en compte, tandis que les besoins plus spécifiques liés au handicap sensoriel (signalétique en braille ou en grands caractères, dispositifs sonores ou tactiles, ...) ou intellectuel sont mis de côté.



Cette situation va à l'encontre de l'esprit de la Convention, qui veut que les personnes handicapées soient traitées sur le même pied que tous les citoyens. En raison de la non-application des textes législatifs, celles-ci se heurtent en réalité à un déni de leurs droits, les ravalant au rang de citoyens de seconde zone.

Le millefeuille belge.

La Belgique, c'est bien connu, est un véritable millefeuille institutionnel. Cette situation est encore aggravée par la sixième réforme de l'État, qui a transféré davantage de compétences aux autorités fédérées. Cette dispersion des compétences rend très difficile la mise en place de politiques globales et cohérentes, coordonnées entre les différents niveaux de pouvoir. C'est ainsi qu'il n'existe aucun plan national pour la prise en charge des besoins des personnes handicapées. L'absence de statistiques du handicap empêche d'ailleurs toute planification digne de ce nom. Sans chiffres adéquats et fiables, comment évaluer les besoins et établir des budgets ?

Certes, les entités fédérées (Communautés, Régions) prennent des mesures plus ou moins ambitieuses, qu'il faut saluer. Cependant, elles ne sont valables que



sur leur propre territoire ou pour les personnes faisant partie de telle ou telle Communauté, sans concertation avec les autres régions ou communautés. Ceci limite souvent la portée réelle de ces mesures. C'est oublier aussi que les personnes handicapées peuvent avoir, comme tout le monde, plusieurs lieux de vie en fonction de leurs activités : logement, études, travail, loisirs ne se déroulent pas forcément tous dans une seule région. Or, les politiques de reconnaissance et de subventionnement sont très souvent liées au seul lieu de résidence. On en arrive ainsi à des situations absurdes ou, par exemple, un jeune malvoyant résidant à Grimbergen en Flandre et allant à l'école à Bruxelles, ne pourra obtenir de subvention pour du matériel de lecture adaptée non transportable, car son domicile et son école ne se situent pas dans la même région et qu'il n'y a pas d'accord entre les deux régions.

En résumé : 5 domaines dans le collimateur de l'ONU.

Le BDF regroupe en 5 domaines les principales recommandations de l'ONU sur lesquelles le bilan belge est encore défaillant :

1. Conseils d'avis et statistiques : il manque encore des conseils d'avis de personnes handicapées dans certaines entités et quand ils existent, ils manquent parfois de moyens. Or, sans conseils d'avis efficaces et pleinement reconnus par le monde politique, il ne peut y avoir de participation réelle et constructive. « L'absence de planification et de statistiques ne peut plus durer. Il est impensable de mener des politiques efficaces répondant aux besoins... que le politique, au final, ne connaît pas ! » (BDF).

2. Accessibilité : tous les départements ministériels doivent se sentir concernés ; les initiatives des différents niveaux de pouvoir doivent être concertées et s'articuler autour d'un plan national, incluant un système de labellisation, officiel et étendu à toutes les régions du pays ; les outils législatifs doivent être renforcés, contraignants et contrôlés ; il faut améliorer la formation des



professionnels de la construction au sens large et promouvoir le « design universel » (produits et services tous publics incluant d'office l'accessibilité).

3. Justice : les personnes handicapées ayant commis un délit et jugées irresponsables de leurs actes sont internées sans aucune perspective de sortie, ce qui peut s'apparenter à de la torture. Il faut créer des lieux où elles puissent être réellement soignées. Une réforme du système est entrée en vigueur en 2014, mais elle souffre d'un manque d'application sur le terrain.

4. Éducation et travail : en attendant d'atteindre progressivement l'objectif d'un enseignement totalement inclusif, il faut permettre un véritable choix entre l'enseignement spécialisé et l'enseignement général. Or, il arrive que celui-ci ne soit pas adapté, ce qui contraint les parents à inscrire leur enfant handicapé dans une école spécialisée. Des moyens supplémentaires doivent être alloués pour assurer un accompagnement effectif et efficace de l'enfant quel que que soit le type d'enseignement fréquenté. En matière d'emploi, le manque de coordination entre niveaux de pouvoir nuit à la mise au travail des personnes handicapées : mesures contradictoires, pièges à l'emploi, ... Les mesures de remise au travail ne sont pas soutenues par les employeurs, qui ne sont soumis à aucune obligation. Un travail important reste à faire pour améliorer l'image des personnes handicapées dans le monde du travail.



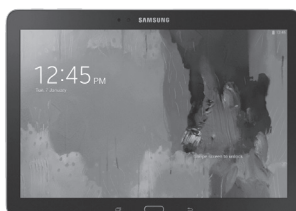
5. Logement, autonomie et inclusion : la vie en institution ne garantit pas l'intimité des personnes handicapées et le maintien au domicile se heurte à de nombreuses difficultés : logements inadaptés, manque de soutien à l'entourage, entourage trop « directif », absence d'aides matérielles aux plus de 65 ans, coût des soins à domicile, etc. Il faut créer les conditions pour permettre un véritable choix entre la vie dans la communauté (à domicile) ou dans une structure d'accueil.



ENVIE DE GAGNER 75 000 EUROS, UNE VOITURE OU DE REPARTIR EN VACANCES ?

Pour la 67^e année consécutive, la Grande Tombola de la Ligue Braille revient pour vous couvrir de cadeaux ! En y participant, vous apportez une aide directe, concrète et utile aux personnes aveugles et malvoyantes en Belgique, et vous tentez votre chance de gagner l'un des 6000 lots mis en jeu, dont le 1^{er} prix de 75 000 euros en Fonds d'État, mais aussi une voiture, des vélos électriques, des voyages, des tablettes, ...

Équipement audiovisuel, électroménager, outillage, chèques-voyages, bons d'achat, ... il y en a pour tous les goûts ! Nos lots sont neufs, de qualité et sous garantie. Au fil des éditions, les nouveaux participants deviennent rapidement des souscripteurs fidèles qui apprécient cette façon irremplaçable d'aider les personnes déficientes visuelles.





Vous trouverez la liste des lots ainsi que le règlement de notre Tombola sur notre site web : www.braille.be/tombola.

Nous remercions nos partenaires :



Auto 5

Canon

MediaMarkt

*sodexo**



Comment participer à la Tombola ?

1 carnet = 5 billets + 1 billet gratuit, soit 6 chances de gagner !

Prix des billets :

1 billet = 3,40 euros [2,40 euros + 1 euro *]

1 carnet = 13 euros [12 euros + euro *]

2 carnets = 25 euros [24 euros + 1 euro *]

3 carnets = 37 euros [36 euros + 1 euro *]

4 carnets = 49 euros [48 euros + 1 euro *]

* Frais d'expédition des billets et des résultats du tirage 2017.

À partir de 5 carnets (60 euros) = pas de frais d'expédition

Versez le montant correspondant au nombre de billets souhaités sur le compte BE10 0003 0019 6004 – BPOTBEB1 réservé à la Tombola, avec mention précise de vos nom et adresse. Les billets vous seront envoyés par courrier dans les 3 semaines.

Les billets sont également en vente au BrailleShop situé au siège de la Ligue Braille, rue d'Angleterre 57 à 1060 Bruxelles et ce jusqu'au jour du tirage, le 11/12/2017 à 12 h.

04/12/2017 : Date limite de souscription.

11/12/2017 : Tirage public à 15h au siège de la Ligue Braille, sous contrôle de maître Peter Walravens, huissier de justice.



La liste des numéros gagnants pourra être consultée sur notre site web (www.braille.be/tombola) dès le 13 décembre 2017 et sera envoyée par la Poste à tous les participants fin décembre 2017.



Les gagnants des tirages spéciaux 2016 sont venus chercher leurs lots à la Ligue Braille le 18 novembre 2016.



Contact :

Pour toute question relative à notre Tombola, téléphonez au 02 533 33 33, envoyez un email à tombola@braille.be ou écrivez à : Ligue Braille – Tombola, rue d'Angleterre 57 – 1060 Bruxelles.

La remise des clés de sa nouvelle Hyundai i10 à notre gagnante de la Tombola 2016.

Que ferons-nous des bénéfices ?

En participant à notre Tombola, vous soutenez les services que la Ligue Braille offre gratuitement. En 2016, ce sont 14 590 personnes aveugles et malvoyantes qui ont fait appel à notre association. Cette année, les bénéfices nous permettront d'aider les personnes aveugles et malvoyantes, toutes générations confondues, à (re)conquérir leur autonomie au quotidien. Merci de votre générosité !





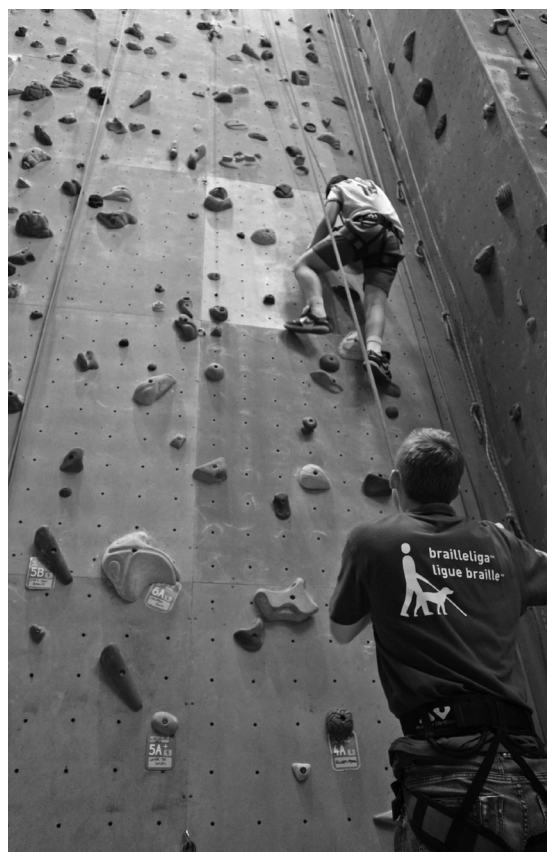
LA LIGUE BRAILLE PRÈS DE CHEZ VOUS.

Durant toute l'année, la Ligue Braille organise des événements et participe à divers salons. Elle y présente ses services gratuits pour les personnes aveugles et malvoyantes et sensibilise le public au handicap visuel.



Un été avec la Ligue Braille.

Cet été, la Ligue Braille a retrouvé familles et vacanciers à diverses reprises. En juillet, à Bruxelles lors de la **Fête Nationale** et à Libramont lors de la **Foire**. En août, à Louvain lors de la **Journée sans voiture**. Durant ces événements, le public s'est immergé dans l'univers des personnes handicapées visuelles via du matériel adapté, des lunettes de simulation de maladies visuelles, la découverte du braille, mais aussi en participant aux concours ! Les gagnants ont été félicités avec de très beaux cadeaux offerts par l'Ancienne Belgique, le Belgian Chocolate Village, le Café Georgette, le Domaine des Grottes de Han et le Théâtre Le Public. Un très grand merci pour leur générosité !



Des stages adaptés pour de belles vacances.

Durant les congés scolaires, tous les enfants ont besoin de se défouler, y compris les enfants déficients visuels. C'est pourquoi la Ligue Braille leur a concocté différents stages adaptés pour qu'ils puissent en profiter au maximum. En juillet, le **stage d'autonomie à la mer** leur a permis de prendre plus d'assurance dans les gestes du quotidien – tels que s'habiller, se laver les dents, faire ses lacets ou encore beurrer sa tartine –, de respirer l'air du large et également de rencontrer les animaux du Boudewijn Seapark et les pompiers de De Haan ! À la fin du mois, à Bruxelles, un autre stage a permis aux enfants de s'essayer à de **multiples sports** : course à pied, roller et escalade. En août, un groupe de bambins a découvert le **monde de la ferme** au Fagotin à Stoumont, pendant qu'un groupe d'adolescents aveugles et malvoyants faisait de la **randonnée** dans les forêts et plaines environnantes.



Au travers du goût, du toucher, de l'odorat et de l'ouïe, tous se sont forgés de magnifiques souvenirs emplis de rires et de gaieté. On a hâte de les retrouver lors des prochains congés !



Une rentrée bien chargée.

À la rentrée, la Ligue Braille s'est rendue sur différents événements pour rencontrer des publics très variés. Le 2 et 3 septembre, elle était présente à **Retrouvailles** à Liège comme de nombreuses autres associations. Le 16, c'est à Schaerbeek qu'elle s'est rendue pour rencontrer familles et personnes handicapées lors de la **Fête des familles**.

Le 19, à Gand, la Ligue Braille, Fondation pour les aveugles, était présente lors de la **Tournée Généreuse** organisée par Testament.be, l'occasion de rencontrer de généreux donateurs et testateurs. Cette tournée se poursuit actuellement dans d'autres villes, dont Bruxelles, le 12 octobre, où nous serons à nouveau au rendez-vous. Les 21 et 22 septembre, les 50+ de la région de Charleroi ont pu poser toutes leurs questions sur notre stand au **Salon Charleroi-Hainaut Seniors**. Pendant ce temps, à Bruxelles, le Centre de formation professionnelle tenait un autre stand à la **Journée du stagiaire** à Bruxelles Formation. Et enfin, en cette toute fin de mois, la Ligue Braille a sensibilisé joyeusement les visiteurs de **Creativa** à Namur.

Un rendez-vous incontournable.

Le **BrailleTech**, un salon organisé par la Ligue Braille qui rassemble tous les fournisseurs belges de matériel adapté au handicap visuel, se tiendra à Bruxelles les 19, 20 et 21 octobre. Venez participer à différents workshops et y découvrir vidéo-loupes, loupes portables, objets parlants et en grands caractères, barrettes braille, verres filtrants, lampes et bien d'autres outils



utiles qui facilitent le quotidien des personnes déficientes visuelles. Voyez le programme détaillé dans les pages centrales couleur saumon.

Pour conclure 2017.

À la Ligue Braille, l'année se conclura par un stand au **Westland Shopping** à Anderlecht le 14 octobre, et, fin novembre, par une action auprès des ophtalmologues de Belgique lors d'**Ophthalmologica Belgica**. Un congrès au cours duquel la Ligue Braille, Fondation pour les aveugles, offrira des prix à plusieurs jeunes chercheurs en ophtalmologie pour qu'ils puissent poursuivre leurs recherches visant une meilleure connaissance des maladies visuelles et l'amélioration de leurs traitements.

QUAND LE HANDICAP FAIT SON CINÉMA, C'EST EXTRA !

Unique en Belgique, **The Extraordinary Film Festival** propose au grand public, aux professionnels et aux personnes concernées une image positive de la personne en situation de handicap, dans ses réalités et ses capacités, bien loin des clichés habituels.

C'est Luc Boland qui est à l'initiative de ce festival lancé pour la première fois en 2011 et organisé tous les 2 ans depuis. L'événement présente une sélection de films belges et étrangers de grande qualité cinématographique, où tous les genres sont abordés : du court-métrage au long-métrage, du

**THE
EXTRAORDINARY
FILM
FESTIVAL**



film d'animation au documentaire et à la fiction, ... Le tout, bien entendu, au sein d'un événement 100 % accessible où chaque film projeté est sous-titré et audiodécrit !

Au programme aussi : rencontres, débats, animations, concerts et spectacles ! Le programme n'est pas encore complètement établi au moment de rédiger cet article, mais on sait déjà que cette 4^e édition du festival aura une invitée de marque, Geneviève Clay-Smith, réalisatrice australienne de plusieurs courts-métrages, dont « The interviewer » (Le recruteur) où un candidat à un emploi dans un bureau d'avocat est reçu par un jeune trisomique pour son entretien d'embauche. Outre un nouveau court-métrage détonant (« Kill off ») de Geneviève Clay-Smith, le festival proposera une rétrospective des films de cette réalisatrice très attachée à l'inclusion des personnes porteuses d'un handicap.

The Extraordinary Film Festival a rencontré un succès croissant au fil de ses trois premières éditions, au point d'attirer 4 650 spectateurs en 2015 et de devenir un des trois plus grands festivals sur cette thématique dans le monde.



Kill off.



Down side up.

Le festival se déroulera au **Palais des Congrès de Namur**, Place d'Armes 1, du **9 au 12/11/2017** et proposera une cinquantaine de films en compétition et de nombreux « clips » promotionnels, issus d'une vingtaine de pays.



Le 7/11/2017 auront lieu 5 «Avant-premières» à :

- **Bruxelles**, au W-Halll, centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre, avenue Charles Thielemans, 93, notamment sur le thème du handicap visuel et en partenariat avec la Ligue Braille. Voyez le programme sur notre site web : www.braille.be. Notez-le à votre agenda et venez-y nombreux !
- **Charleroi**, au Quai10, quai Arthur Rimbaud, 10.
- **Libramont**, à Cinépointcom, avenue de Houffalize, 56i.
- **Liège**, à la Cité Miroir, place Xavier Neujan, 22.
- **Mons**, au Ciné Plaza Art, rue de Nimy, 12.

Programme et réservations en ligne sur www.teff.be.

Lien Facebook : <https://www.facebook.com/extraordinaryfestival/>

VŒUX DE FIN D'ANNÉE : DITES-LE AVEC NOS CARTES !

Les fêtes de fin d'année sont bientôt à nos portes... Il y a bien des façons d'envoyer ses vœux, mais rien n'est comparable au plaisir de découvrir une jolie carte imprimée dans sa boîte aux lettres. C'est l'occasion de vous rappeler la possibilité d'acheter vos cartes de vœux à la Ligue Braille ! La vente des cartes de vœux contribue au financement de notre Service social.

Notre catalogue de cartes de vœux est constitué d'une gamme étendue de cartes sur différents thèmes : animaux, fleurs, paysages, reproductions de peintures, d'estampes japonaises, vues anciennes de villes belges et bien sûr des sujets liés aux fêtes de fin d'année.



Nos cartes de vœux vous sont proposées au tarif suivant :

- Pour 1 à 4 carte(s) : 1 euro la carte.
- Pour 5 à 14 cartes : 0,90 euro la carte.
- Pour 15 à 49 cartes : 0,85 euro la carte.
- Pour 50 à 99 cartes : 0,80 euro la carte.
- À partir de 100 cartes : s'adresser à l'équipe des cartes de vœux.

Nous avons largement renouvelé notre offre...

Ne manquez pas de consulter notre catalogue en ligne, sur notre site web : <http://www.braille.be/fr/nous-soutenir/cartes-de-voeux> ou contacter l'équipe des bénévoles qui gèrent la vente des cartes de vœux, elle se tient à votre disposition tous les lundis de 10 à 16 heures au numéro 02 533 32 11.

D'avance merci !



NOS PEINES.

Souffrant d'un handicap visuel, **Monsieur Marcel Hanssens** a bénéficié des services de la Ligue Braille. Suite à son décès, son épouse a invité les proches à lui rendre hommage par un don à notre association. Nous les en remercions chaleureusement. Leurs contributions serviront, selon les souhaits de la famille, au financement du travail réalisé par les assistants sociaux et par le studio d'enregistrement des livres audio.

Pour rendre hommage à leur mère décédée, **Madame Augustine Sauvage**, ses enfants ont invité les proches désireux de remplacer les fleurs par un don à verser leur contribution à la Ligue Braille. Les dons reçus seront utilisés pour financer les stages de vacances conçus et organisés pour les enfants aveugles ou malvoyants. Merci pour ce geste généreux.

Décédée en avril dernier, **Madame Louise Evrard** soutenait de nombreuses associations et était particulièrement sensible à la cause animale. Son fils a appelé tous ceux qui souhaitaient honorer sa mémoire à remplacer les fleurs et couronnes par un don en faveur de la Ligue Braille. Un grand merci à eux, leurs dons contribueront au financement du dressage des chiens-guides offerts par la Ligue Braille aux personnes aveugles.



ENTRE NOUS



Numéro 3 – 2017
Juillet – Août – Septembre

BRAILLETECH 2017: BIENVENUE À TOUS!

Le BrailleTech, notre salon des aides techniques, aura lieu du jeudi 19 au samedi 21 octobre 2017. Comme chaque année, il se tiendra dans les locaux de la Ligue Braille, rue d'Angleterre 57 à 1060 Bruxelles (Saint-Gilles), de 10 heures à 16h30. Vous êtes tous les bienvenus !

Vous pourrez y découvrir les dernières nouveautés en matière de vidéo-loupes, barrettes braille, synthèses vocales, logiciels d'agrandissement, téléphones et GSM adaptés, lecteurs de CD DAISY, systèmes d'accès à Internet, ... Sans oublier les loupes optiques et les aides utiles dans la vie quotidienne. Sont également prévus des ateliers destinés aux professionnels et des séances d'information pour les personnes handicapées visuelles. Le BrailleTech est une occasion unique de se renseigner, de tester et de comparer les différentes aides, tout en bénéficiant des conseils avisés des collaborateurs de la Ligue Braille. Si le salon s'adresse avant tout aux personnes déficientes visuelles et à leur entourage, il est aussi ouvert à toute autre personne intéressée : médecins, gestionnaires ou personnel de maisons de repos, paramédicaux, employeurs, services publics, ...



ATELIERS POUR LES PERSONNES AVEUGLES ET MALVOYANTES.

ATELIERS EN CONTINU :

Do it yourself avec des blocs Duplo.

Grâce aux Duplo, construisez vous-même des aménagements bien pratiques quand la vue fait défaut.

Dates : 19/10, 20/10 et 21/10 entre 10h30 et 15h30.

Travailler la stéatite.

Laissez libre cours à vos talents de sculpteur !

Dates : 19/10, 20/10 et 21/10 entre 10h30 et 15h30.

Utiliser un iPad : les gestes de base.

Apprenez à vous servir aisément d'un iPad. Un iPad vous sera prêté si vous n'en avez pas.

Date : 19/10 entre 13h30 et 15h30.

Utiliser SIRI : les commandes vocales de base.

Apprenez à utiliser SIRI de manière optimale sur iPhone et iPad.

Date : 20/10 entre 13h30 et 15h30.

ZoomText : les raccourcis clavier de base.

Apprenez les raccourcis clavier du logiciel ZoomText.

Date : 21/10 entre 10h30 et 12h30.

Lecture Bien-être.

Éventail de lectures sur le thème du bien-être.

Date : 21/10 entre 12h et 14h.



ATELIERS À HORAIRE FIXE :

Top 10 des applications pour iPhone et iPad.

Découvrez les applications qui peuvent vous faciliter la vie au quotidien !

Dates : chaque jour de 11h à 12h.

Kitchen academy.

Cuisinez grâce aux aides techniques pour personnes aveugles et malvoyantes.

Date : 19/10 de 10h30 à 12h30.

Money, money, money.

Pièces, billets, Bancontact, ... : quelles aides techniques existent et comment les utiliser ?

Date : 20/10 de 14h à 16h.

Baby care.

Accompagnement pré- et postnatal pour les parents, grands-parents et proches aveugles et malvoyants.

Date : 21/10 de 11h à 13h.

RENDEZ-VOUS DES EXPOSANTS.

Quelques exposants vous proposent de courtes séances d'information sur leurs produits (durée : de 30 minutes à 1h).

- **Integra : SV GSM et BlindShell.** Le 19/10 à 13h30.
- **Sensotec : Video-loupes parlantes :** l'embarras du choix.
Le 20/10 à 11h00.
- **Ergra Engelen :** Filtres médicaux sur montures adaptées.
Le 20/10 à 12h30.

Les exposants présents : Ergra Engelen, Integra, Koba Vision, Optelec, Sensotec, Van Lent Systems, Visueel centrum, VoiZi.



LES PLUS.

BrailleShop: Le magasin de la Ligue Braille propose plus de 500 articles facilitant la vie quotidienne. Il sera ouvert durant tout le BrailleTech.

Bibliothèque: La Bibliothèque vous ouvre ses portes ! Chaque jour, venez y découvrir les collections de livres adaptés (livres DAISY, en braille, en grands caractères, tactiles), le salon de lecture, la Bibliothèque en ligne (<http://bibliotheque.braille.be>), les nouveaux outils de lecture, l'Espace Public Numérique (EPN)!

Bar: Sandwichs, café et soft vous y attendent !

INFOS PRATIQUES:

Jours et heures d'ouverture :

Du jeudi 19 au samedi 21/10/17, de 10h à 16h30.

Adresse :

Ligue Braille asbl - 57 rue d'Angleterre - 1060 Bruxelles.

Accès :

Le BrailleTech est accessible aux personnes handicapées et facile à atteindre :

- avec les transports en commun : à 250 m de la Gare du Midi et du métro Porte de Hal ;
- en voiture: emprunter la petite ceinture jusqu'à la sortie Midi (à hauteur du pont du chemin de fer de la jonction Nord-Midi), puis suivre la direction Mons pour s'engager dans l'avenue Fonsny. La rue d'Angleterre est la troisième à gauche.

L'entrée et la participation aux ateliers sont gratuites.



EN DIRECT DU BRAILLESHP.

Que le temps passe vite! Nous voilà déjà en automne avec les horloges à reprogrammer à l'heure d'hiver (le dimanche 29 octobre il sera 2 heures du matin au lieu de 3 heures), les billets de tombola à vendre, le BrailleTech à préparer et la perspective des fêtes de fin d'année et leur lot d'idées de cadeaux!

NOUVELLES MONTRES PARLANT FRANÇAIS.



Montre multilingue Diana Talks (R2033), similaire au modèle Royal (R1974) présenté l'an dernier, mais plus féminin. Elle est également multilingue (français, néerlandais, anglais, espagnol, italien, allemand) mais avec un écran plus petit (3,3 cm au lieu de 4 cm) et des chiffres et aiguilles bien contrastés, noirs sur fond blanc. Cadran épais de 1 cm, énonce clairement l'heure et le jour en mode 12 heures ou 24 heures (sauf pour l'allemand).

Montre Casual parlant français (R2035), diamètre 28 cm avec contraste inversé (chiffres et aiguilles blancs sur fond noir) et trotteuse rouge. Annonce vocale de l'heure et de la date complète (80 db), fonction alarme et annonce horaire programmables. Voix masculine.





AGENDA ET CALENDRIER 2018.

Comme chaque année nous mettons tout en œuvre pour que les agendas et calendriers 2018 soient disponibles au plus tard pour le BrailleTech.

Agenda 2018 (R2058): 1 semaine par page, en français, format A4 vertical.

Bloc calendrier 2018 (R2060): sous forme de 2 gros livres reliés à effeuiller, en grands caractères, 1 jour par page, en français, format A4 horizontal.



Calendrier à suspendre (R2062):

nouveau, en grands caractères, format A3, vous permettant d'inscrire vos rendez-vous et autres en grands caractères. Une semaine par page.

Nous vous conseillons également nos super-marqueurs à encre noire (**R1170**) ou encre rouge (**R1359**) pour des inscriptions bien visibles.

PORTEFEUILLES ET MONNAYEURS.

La mise en circulation du nouveau billet de 50 euros nous incite à aborder le thème de la reconnaissance et du rangement de votre argent et de vos cartes bancaires.



Nous profitons de l'occasion pour vous confirmer que les **pèse-personnes Medisana multilingues néerlandais/français (R2064)**, tant attendus par nos amis néerlandophones sont enfin arrivés. Pour nos membres francophones, les **pèse-personnes Beurer (R1743)** restent bien sûrs disponibles.

N'oubliez pas que vous retrouverez tous les prix des articles présentés sur notre site : www.braille.be/fr/a-propos-de-nous/nos-services/brailleshop (liste de prix en bas de la page, en-dessous de la rubrique « appareils audio »). Le catalogue sur site ainsi que les tarifs sont mis à jour régulièrement.

La fin de l'année approchant, il est également temps pour nous de vous rappeler que, comme chaque année, la Ligue Braille sera fermée entre le 25 et le 31 décembre 2017. Le BrailleShop ne vous sera donc plus accessible à ce moment et ne rouvrira ses portes qu'après la période d'inventaire, soit le mercredi 10 janvier 2018. Nous ne pouvons donc que trop vous conseiller de vous y prendre à temps pour vos commandes personnelles ou cadeaux de fin d'année en cette période souvent chargée.

Nous clôturons en vous remerciant pour votre confiance et votre fidélité et en vous souhaitant à vous ainsi qu'à vos proches une très bonne fin d'année, d'excellentes fêtes et déjà tout le meilleur pour 2018!

**EN DIRECT DU SERVICE SOCIAL.****SNCB : 22 nouvelles gares accessibles.**

Jusqu'à présent, seules 18 gares admettaient de réserver jusqu'à 3 heures à l'avance une assistance personnelle pour personnes à mobilité réduite. Pour les autres, ce délai est de 24 heures. Dès septembre 2017, 22 nouvelles gares offriront ce service, ce qui fera un total de 40 gares.

Les 18 gares qui admettent déjà le délai de 3h : Anvers-Central, Bruges, Bruxelles-Central, Bruxelles-Nord, Bruxelles-Midi, Denderleeuw, Termonde, Gand-Saint-Pierre, Hasselt, Courtrai, Louvain, Malines, Ostende, Saint-Nicolas, Charleroi-Sud, Liège-Guillemins, Mons et Namur.

Les 22 nouvelles : Aarschot, Arlon, Blankenberge, Braine-le-Comte, Brussels Airport - Zaventem, La Panne, Genk, Gand-Dampoort, Marloie, Jemelle-Rochefort (zone Marloie), La Louvière-Sud, Libramont, Lierre, Lokeren, Louvain-La-Neuve (zone Ottignies), Mol, Nivelles, Ottignies, Audenarde, Tournai, Turnhout, Verviers-Central et Zottegem.

Plus d'informations sur le site de la SNCB : www.belgianrail.be. Un guide conçu pour les personnes à mobilité réduite est disponible et téléchargeable au format PDF. Ce guide dispose d'une version pour personnes malvoyantes, d'une version braille et d'une version en CD audio. Ces dernières peuvent être demandées gratuitement par e-mail à assistance@sncb.be.



Des nouvelles du SPF Sécurité sociale.

1. QUAND MON DOSSIER SERA-T-IL TRAITÉ ?

Le SPF Sécurité sociale a connu ces derniers mois et connaît encore des problèmes techniques avec son nouveau système informatique et par conséquent, du retard a été accumulé dans le traitement des dossiers. En ce qui concerne la décision relative à votre allocation, si vous avez plus de 21 ans, vous devez compter sur un délai moyen de 7 mois. L'évaluation médicale des enfants, elle, prend en moyenne 3 mois.

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif du retard par province émis par le SPF Sécurité sociale.

Délais de traitements.

	Allocation de remplacement de revenus.	Allocation pour l'aide aux personnes âgées.	Évaluation du handicap pour attestations (p. ex. carte de stationnement).	Évaluation du handicap pour allocations familiales supplémentaires.
Anvers	8 mois	7 mois	3 mois	4 mois
Bruxelles	8 mois	8 mois	3 mois	3 mois
Hainaut	11 mois	9 mois	3 mois	5 mois
Limbourg	6 mois	9 mois	1 mois	2 mois
Liège	5 mois	4 mois	1 mois	1 mois
Luxembourg	5 mois	7 mois	1 mois	5 mois
Namur	6 mois	6 mois	1 mois	4 mois
Flandre orientale	6 mois	6 mois	1 mois	2 mois
Brabant flamand	7 mois	7 mois	1 mois	4 mois
Brabant wallon	9 mois	6 mois	1 mois	3 mois
Flandre occidentale	4 mois	6 mois	1 mois	1 mois



2. AUGMENTATION DES ALLOCATIONS DE 2%.

L'indice pivot a été dépassé en mai. Ceci a entraîné une augmentation des allocations aux personnes handicapées de 2% au 1^{er} juin 2017.

Allocation de remplacement de revenus :

- Catégorie A: 6 942,59 euros.
- Catégorie B: 10 413,89 euros.
- Catégorie C: 13 885,18 euros.

Allocation d'intégration :

- Catégorie I: 1 195,16 euros.
- Catégorie II: 4 072,64 euros.
- Catégorie III: 6 507,58 euros.
- Catégorie IV: 9 480,72 euros.
- Catégorie V: 10 755,28 euros.

Allocation pour l'aide aux personnes âgées :

- Catégorie I: 1 021,34 euros.
- Catégorie II: 3 898,67 euros.
- Catégorie III: 4 740,15 euros.
- Catégorie IV: 5 581,39 euros.

D'autres allocations de protection sociale voient aussi leur montant augmenter : le revenu d'intégration sociale (RIS), les allocations familiales et la garantie de revenus aux personnes âgées (Grapa).



3. RAPPORT ANNUEL 2016 DU SPF SÉCURITÉ SOCIALE.

En 2016, 661 818 personnes ont obtenu une reconnaissance de leur handicap auprès du SPF Sécurité sociale. Sur la base de cette reconnaissance, elles ont droit, sous certaines conditions, à une allocation et/ou à d'autres avantages sociaux tels qu'une carte de stationnement pour personne handicapée, des réductions fiscales, le tarif social gaz et électricité, ...

Voici quelques chiffres extraits du rapport annuel :

- 179 452 personnes ont bénéficié d'une allocation de remplacement de revenus et d'une allocation d'intégration, ce qui équivaut à 2% de plus qu'en 2015.
- 151 819 personnes ont perçu une allocation pour l'aide aux personnes âgées, soit 1% de moins qu'en 2015. Suite à la sixième réforme de l'État, ce sont à présent les Communautés et Régions qui sont compétentes pour cette allocation. Cependant, dans l'attente du transfert effectif des dossiers, le SPF a continué à traiter en 2016 l'ensemble des demandes.
- 396 838 personnes ont reçu une carte de stationnement, ce qui correspond à une diminution de 0,2% par rapport à 2015.

2016 fut également l'année du lancement de l'application en ligne « MyHandicap ». Alors que le citoyen devait auparavant (faire) compléter 20 formulaires papier et les envoyer pour introduire une demande, il peut à présent transmettre toutes les informations requises via MyHandicap. Le citoyen peut en outre s'adresser à plus de 4850 points de contact locaux (communes, CPAS et mutualités) pour se faire aider dans le cadre d'une demande.



Un guichet unique pour les victimes d'actes de terrorisme.

Suite aux attentats du 22 mars 2016 à Bruxelles, la commission d'aide financière a mis un guichet unique à disposition des victimes d'actes de terrorisme.

Le guichet est joignable facilement au 0471 12 31 24 (numéro de téléphone unique) ou par e-mail à terrorvictims@just.fgov.be.

Des conditions assouplies suite aux attentats de Bruxelles.

Un certain nombre de conditions seront assouplies, voire supprimées, lorsque l'aide est demandée pour des faits de terrorisme :

- Aucune décision judiciaire venant d'un juge n'est exigée pour prétendre à une aide en cas d'actes de terrorisme.
- Aucune obligation d'avoir préalablement déposé une plainte ou de s'être constitué partie civile dans ce contexte précis.
- Des factures détaillées ne seront pas demandées pour le traitement des victimes qui ont été hospitalisées plusieurs jours ou qui le sont toujours. Cependant, la commission d'aide financière s'assurera que les requérants font partie des victimes et qu'ils ont encouru un préjudice suite aux attentats.
- La victime ne doit pas disposer d'autres possibilités d'obtenir une indemnisation suffisante de son dommage.
- Le dossier doit être soumis au plus tard 3 ans après les faits.

La commission d'aide financière tient dès lors compte de :

- la solvabilité et des paiements éventuels de l'agresseur ;



- l'intervention de la mutuelle ou de l'assurance accident du travail ;
- d'une éventuelle indemnisation sur base d'une assurance privée.

La commission d'aide financière peut accorder une aide en équité, mais ne garantit pas une indemnisation complète.

Réforme des allocations familiales en Wallonie.

Le Gouvernement wallon a approuvé le nouveau modèle d'allocations familiales. Celui-ci se veut davantage un outil de soutien aux familles pour faire face aux coûts de l'enfant, notamment en supprimant les différences de montant entre enfants d'une même famille (égalité de traitement entre enfants).

Concrètement, pour chaque enfant né à partir du 1^{er} janvier 2019, la famille recevra une allocation de base. Elle sera de 155 euros jusqu'aux 18 ans de l'enfant, de 165 euros à partir de 18 ans jusqu'à 24 ans. Les orphelins des deux parents recevront 350 euros. Le régime actuel restera d'application pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2019.

À ce montant de base peuvent s'ajouter des suppléments qui tiennent compte de la situation familiale ou de la situation de l'enfant. Ces suppléments visent à protéger les familles les plus fragiles. Des primes ont également été prévues au moment de la naissance ou de l'adoption d'un enfant ou lors des rentrées scolaires.

**Suppléments suivant la situation familiale** (montants / enfant).

CATÉGORIES	Revenu inférieur à 30 000 euros bruts/an	Revenu inférieur à 50 000 euros bruts/an	Revenu supérieur ou égal à 50 000 euros bruts/an
Supplément social	+ 55 euros	+ 25 euros	0
Complément en cas d'invalidité d'un des parents	+ 10 euros	0	0
Pour les enfants en famille monoparentale	+ 20 euros	+10 euros	0
Pour les enfants en famille nombreuse	+ 35 euros	+ 20 euros	0

Suppléments en fonction de la situation de l'enfant.

- Pour les orphelins d'un parent : de 0 à 17 ans : +77 euros ; de 18 à 24 ans : + 82 euros.
- Pour les enfants atteints d'une affection : de 80,75 euros à 538,36 euros en fonction du degré de l'affection (inchangé par rapport à l'ancien modèle).

Les enfants nés avant le 1er janvier 2019 resteront dans l'actuel modèle jusqu'à extinction de leur droit aux allocations familiales. Les deux modèles sont donc appelés à fonctionner en parallèle jusqu'en 2043. Par la suite, seul le nouveau modèle sera d'application.

Votre caisse d'allocations familiales reste votre interlocuteur. Si vous ne connaissez pas votre caisse, n'hésitez pas à contacter Famifed au 0800 94 434 (numéro gratuit) qui pourra vous renseigner à ce sujet ou écrire à l'adresse suivante : FamiFed, rue de Trèves 70 à 1000 Bruxelles.



Des événements plus accessibles pour toutes et tous !

Le Gouvernement wallon a adopté une « Charte Accessibilité » qui vise à inviter toute organisation d'événements ouverts au public (festivals, foires, salons, ...) à prendre des engagements clairs en termes d'aménagements facilitant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Dorénavant, tout organisateur d'un événement public en Wallonie qui introduira une demande de subvention sera invité à s'inscrire comme partenaire de la « Charte Accessibilité » par laquelle il s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures possibles pour que chacun puisse prendre part à l'événement.

En s'inscrivant comme partenaire de la charte, chaque organisateur :

- certifie avoir pris connaissance des recommandations favorisant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
- s'engage à mettre en place des aménagements garantissant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite lors de son événement : circulation au sein du site, visibilité du spectacle, entrée facilitée, signalétique, commodités, parking, camping, ... ;
- veillera à ce que les aménagements soient en adéquation et en bonne proportion par rapport au public attendu ;
- s'engage à communiquer des informations claires et précises sur les aménagements mis en place pour favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;



- a connaissance que l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ) est susceptible de se déplacer à l'événement pour constater les mises en accessibilité effectives et efficientes.

La nouvelle réforme de l'aide juridique en Wallonie.

L'aide juridique, c'est quoi ?

Il s'agit d'une aide financière ou juridique que l'État accorde aux justiciables dont les revenus sont insuffisants pour avoir accès à la justice. Elle prend en charge les frais de procédure et d'expertise et les honoraires de l'avocat (l'aide étant versée directement à celui-ci).

L'aide juridique s'articule en 3 axes :

1. Aide juridique de 1^{re} ligne :

Elle est accessible à tous sans prise en compte des revenus et permet d'obtenir un premier conseil juridique auprès d'avocats volontaires du Barreau. À ce stade, il n'y a pas d'examen approfondi du dossier.

2. Aide juridique de 2^e ligne :

Elle permet, sous certaines conditions, d'obtenir les services d'un avocat désigné par le Bureau d'aide juridique (anciennement appelé avocat pro deo).

3. Assistance judiciaire :

C'est une aide financière qui permet de couvrir les frais de procédure (droits d'enregistrement, de greffe, frais d'huissier



de justice, ...) liés aux prestations d'un avocat dans l'éventualité où la personne ne dispose pas de revenus suffisants.

Où obtenir une aide juridique de première ligne ?

Des permanences sont assurées par des avocats volontaires et généralistes, mais il existe aussi des permanences spécialisées en droit de la jeunesse ou en droit des étrangers. Si la situation nécessite un avis juridique ou des démarches, un avocat de 1^{re} ligne examinera, dans un premier temps, les ressources financières de la personne demandeuse afin de vérifier si elle peut bénéficier de l'aide juridique de 2^e ligne. Il désignera, dans ce cas, un avocat pour l'assister.

La gratuité totale ou partielle ?

Depuis la récente réforme, toute désignation donne lieu au paiement d'une contribution forfaitaire de 20 euros, mais également d'une contribution forfaitaire d'instance de 30 euros lors de l'engagement d'une procédure (instance, appel et cassation). Les frais de procédure (frais d'huissiers, par exemple) restent à charge de la personne sauf dans le cas de l'assistance judiciaire.

La gratuité totale ou partielle porte sur les frais de prestations de l'avocat. La gratuité totale est par ailleurs octroyée à diverses catégories de personnes : mineurs, bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, du revenu garanti aux personnes âgées ou du revenu de remplacement octroyé par le SPF Sécurité sociale, personnes ayant à charge un enfant pour lequel elles perçoivent des allocations familiales garanties, locataires sociaux qui paient un loyer minimum, détenus, prévenus, personnes dites « malades mentales », personnes



surendettées, étrangers demandant une autorisation de séjour, demandeurs d'asile.

Cependant, sauf pour les mineurs, le Bureau d'aide juridique peut estimer que le demandeur, même s'il appartient à l'une de ces catégories, dispose en réalité de moyens d'existence suffisants. Dans ce cas, il n'a pas accès à la gratuité totale, mais peut bénéficier éventuellement de la gratuité partielle, à condition que ses revenus se situent entre 978 euros et 1255 euros nets par mois si elle est isolée, entre 1255 euros et 1531 euros nets par mois pour un ménage + 173,48 euros par personne à charge.

Démonstration de petites aides techniques.

Pour celles et ceux qui n'auraient pas l'occasion de visiter le BrailleTech en octobre, nous vous invitons à tester des petites aides techniques lors des démonstrations organisées dans les antennes régionales en Wallonie. Vous cherchez une montre ou une balance parlante? Un GSM adapté? Des accessoires de cuisine ou de couture pour vous simplifier la vie? Ne ratez pas ces rendez-vous!

Si vous souhaitez y participer, il est indispensable de vous inscrire en appelant l'assistante sociale de votre région pendant les heures de permanence.

Les séances en antenne régionale se déroulent sur rendez-vous aux dates suivantes :



- Lundi 06/11/2017 à Ath, rue de la Station 41.
- Mardi 07/11/2017 à Nivelles, rue de la Samiette 72.
- Mercredi 08/11/2017 à Charleroi, boulevard Tirou 12.
- Jeudi 09/11/2017 à Jambes, rue de la Croix-Rouge 31.
- Vendredi 10/11/2017 à Liège, rue des Guillemins 63.

EN DIRECT DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT.

Session de sensibilisation à Bruxelles.

Notre prochaine session de sensibilisation au handicap visuel aura lieu le mardi 6 décembre 2017 de 9h à 13h, au siège social de la Ligue Braille, rue d'Angleterre 57 à 1060 Bruxelles.

Cette session est destinée aux familles, aux proches, ainsi qu'à toute personne en contact avec des personnes déficientes visuelles. Informations, conseils et mises en situation vous permettront de mieux comprendre ce que vivent les personnes aveugles ou malvoyantes.

Une participation aux frais de 5 euros par personne est demandée.

Inscription préalable auprès de Nadia Arnone par e-mail : nadia.arnone@braille.be ou par tél. au 02 533 33 62. En Wallonie, des sessions peuvent être organisées sur demande.



Un accompagnement scolaire pour votre enfant.

Votre enfant est dans l'enseignement ordinaire et a un problème de vue ? Il ne voit pas ce qui est écrit au tableau ? Il ne parvient pas à compléter son interrogation ? Il a des difficultés pour se déplacer de la maison à l'école et au sein de son école ? Il ne retrouve pas ses documents ? Il a des difficultés pour s'intégrer en classe ou ses enseignants ne comprennent pas son problème de vue ?

Le Service d'accompagnement de la Ligue Braille propose une aide à l'intégration scolaire d'enfants et d'adolescents scolarisés en primaire et en secondaire et qui ont fait le choix d'un enseignement ordinaire.

Nous soutenons l'enfant dans ses apprentissages scolaires et dans le développement de son autonomie. Une équipe pluridisciplinaire travaille en réseau avec l'ensemble des partenaires concernés par l'intégration.

Nous lui apprenons les techniques de locomotion qui lui permettront de se déplacer en sécurité au sein de l'établissement mais aussi sur le chemin de l'école. Nous assurons une présence auprès de votre enfant en classe. Pour mieux faire comprendre sa déficience visuelle, nous sensibilisons ses enseignants et ses camarades de classe par des mises en situation.



Afin que votre enfant puisse maîtriser le clavier de l'ordinateur et les raccourcis fréquemment utilisés par certains logiciels, nous lui apprenons la dactylo et/ou le braille.

Pour qu'il puisse mieux suivre les cours, votre enfant pourra tester du matériel dans notre salle de démonstration: vidéo-loupes (télé-agrandisseurs) avec ou sans synthèse vocale, ordinateurs adaptés, tablettes ou smartphones, ... Nous trouverons l'adaptation la plus adéquate en fonction de ses besoins et serons présents en classe pour l'apprentissage de l'adaptation.

Nous pouvons aussi le rencontrer à la maison pour évaluer ses difficultés au quotidien: trier et ranger ses vêtements, prendre ses repas, préparer sa mallette, classer ses documents, ranger ses affaires, ...

Nous soutenons votre famille et votre enfant dans le partenariat à mettre en place avec les enseignants et autres acteurs de sa scolarité. Des contacts réguliers et une collaboration sont établis avec l'école, les PMS, les médecins et les thérapeutes de votre enfant.

Cet accompagnement par la Ligue Braille est entièrement gratuit.

Pour toute inscription ou demande de renseignement, vous pouvez contacter Nadia Arnone, responsable du Service d'accompagnement, soit par e-mail: nadia.arnone@braille.be, soit par téléphone: 02 533 32 11.



EN DIRECT DU SERVICE CULTUREL.

Quoi de neuf à la Bibliothèque ?

Plus d'infos au 02 533 32 40 ou bib@braille.be.
Consultez et téléchargez vos livres préférés sur :
<http://bibliotheque.braille.be>.

TOP 5 DES LIVRES AUDIO.

1. Musique, de Danielle Steel (livre n° 26655).

Déprimée après le décès de son mari, Stephanie ne sait plus quoi faire. Sous l'impulsion, elle se rend à Las Vegas et découvre les paysages uniques du Grand Canyon. Elle fait aussi la rencontre de Chase, un homme charmant avec qui elle prend plaisir à discuter.

2. Le dernier des nôtres, d'Adélaïde de Clermont-Tonnerre (livre n° 26641).

Manhattan, 1969 : un homme rencontre une femme. Dresde, 1945 : sous un déluge de bombes, une mère agonise en accouchant d'un petit garçon. Grand prix du roman de l'Académie française 2016.

3. Les roses sont éternelles, de Françoise Bourdon (livre n° 26257).

Ces nouvelles nous montrent que le bonheur est un perpétuel recommencement à travers les destins d'Aurélie, créatrice de santons, Hector, faïencier, Félicien, paysan des Alpes-de-Haute-Provence ou Madeleine, ouvrière de la chaussure.



4. Nos si beaux rêves de jeunesse, de Christian Signol (livre n° 25916).

Étienne et Mélina n'imaginent pas quitter les berges de la Garonne et leur petite île où les deux gamins aiment se retrouver. Mais la crise qui secoue la région les pousse vers Toulouse, un univers très éloigné de ce qu'ils ont connu.

5. Le piège de la Belle au bois dormant, de Mary Higgins Clark (livre n° 27100).

La productrice de « Suspicion », l'émission de télé-réalité spécialisée dans la reconstitution de « cold cases », s'est laissée convaincre de rouvrir le dossier de Casey Carter, tout juste libérée de prison. Pour la presse et l'opinion publique, celle-ci reste une criminelle, mais elle continue de clamer son innocence.

« DES IDÉES ET DES LIVRES ».

Le nouveau numéro de « Des idées et des livres », revue sonore gratuite de la Bibliothèque, vient de paraître. Deux thèmes animent cette livraison : l'Indonésie (rubrique « Histoire d'en lire ») et les îles dans la littérature (rubrique « En parcourant les livres »).

La rubrique « Portrait d'auteurs » rend hommage à Simone Veil en reprenant le texte du discours prononcé par Amin Maalouf à l'Académie française. Elle contient également un portrait de Max Gallo, historien et auteur prolifique, décédé le 19 juillet.

À côté de cela, vous trouverez nos rubriques habituelles, « En parcourant les revues » et « Coups de cœur des bibliothécaires ». Nous espérons que ce numéro vous procurera beaucoup de plaisir et vous souhaitons déjà une agréable lecture.



CLUB DE LECTURE.

Les rendez-vous du club de lecture passent et ne se ressemblent pas ! D'autres thématiques sont à l'honneur, elles vous feront frissonner, rougir et même voyager. Venez partager entre amateurs ou passionnés de lecture vos avis littéraires. Le tout dans un cadre convivial et chaleureux autour d'un bon café. Quel bonheur !

Pas d'idées de lecture à partager ? N'hésitez pas à demander conseil aux bibliothécaires ! Les dates et thèmes sont à découvrir dans l'agenda.

LES RENCARTS DE LA BIBLIOTHÈQUE.

FEEL INDONESIA.

Dans le cadre d'« Europalia Indonesia », la Bibliothèque vous propose un voyage lointain et dépaysant. Embarquez avec nous pour trois animations multisensorielles qui vous feront découvrir les multiples facettes de cet archipel mystérieux. Quiz, récit de voyage et un véritable repas indonésien vous attendent !

Le cycle complet est à découvrir à Bruxelles, mais nous vous proposons également un rendez-vous en région. Les dates sont à découvrir dans l'agenda.



À la Ludothèque.

On apprend en s'amusant avec la Ludothèque de la Ligue Braille !

Avec **Shut the box** (n° M04141), abordez les additions. Le jeu se compose de 9 petits couvercles de bois, numérotés de 1 à 9, que l'on doit rabattre en fonction des points obtenus en jetant les dés. Chaque joueur continue de lancer les dés jusqu'à ce qu'il ne puisse plus rabattre de couvercles.

Envie de manipuler les chiffres ? Avec **Rummikub** (n° M04170), soyez le premier à vous débarrasser de toutes vos plaquettes en réalisant diverses combinaisons de chiffres. Un grand classique à (re)découvrir... Les couleurs sont représentées par des textures et les chiffres sont repris en braille.

Pour apprendre et manipuler les lettres, **Alphabuild** (n° M16022) est un jeu de construction magnétique pour amorcer l'apprentissage des lettres de manière ludique. On peut facilement constituer toutes les lettres de l'alphabet avec les 20 pièces ou représenter des figurines ou objets. Vous pouvez également découvrir l'alphabet avec nos **Lettres magnétiques en bois** (n° N14014) et **Lettres rugueuses en bois** (n° N12029).

D'autres envies ludiques ? N'hésitez pas à nous demander la liste complète des jeux au 02 533 32 56 ou via bib@braille.be.

La Ludothèque de la Ligue Braille bénéficie de l'aide du Service public francophone bruxellois (Commission communautaire française).



EN DIRECT DU SERVICE LOISIRS.

Pour toutes les activités, l'inscription est obligatoire.

Le nombre de places étant limité, ne tardez pas à vous inscrire !
Inscription par téléphone au 02 533 32 84 ou par e-mail :
loisirs@braille.be.

Plus d'infos ? Consultez notre site web, rubrique Agenda.

À Bruxelles.

VOUS SOUHAITEZ PARTAGER VOS SOUVENIRS DE PLATS D'ANTAN ?

Certains plats ne sont peut-être plus à la mode, mais pour vous, ils constituent des souvenirs agréables que vous souhaitez peut-être partager... Pourquoi pas avec des personnes en formation professionnelle dans le domaine de la restauration (HORECA) ? Dans ce cas, nous vous invitons à participer au projet « Je cuisine pour toi : rencontre gourmande autour de souvenirs culinaires », soutenu par la Fondation Roi Baudouin. Rassurez-vous, il ne vous sera pas demandé de mettre la main à la pâte ! Il s'agira de participer à une après-midi de rencontre avec des stagiaires en formation HORECA (dans le courant du mois d'octobre). Afin de donner toute leur consistance aux souvenirs culinaires que vous aurez eu l'occasion d'évoquer avec eux, vous serez invité(e) ensuite (courant novembre) à venir déguster l'un de ces plats d'antan en compagnie du stagiaire qui l'aura réalisé pour vous.



Intéressé(e)? Contactez Marc Van Drunen au 02 533 32 57 ou par e-mail: marc.van.drunen@braille.be. Les dates précises de la rencontre et du repas vous seront communiquées au moment de l'inscription.

LIGUE BRAILLE: Rue d'Angleterre, 57 – 1060 Bruxelles.

- **Lundi 9 octobre 2017**, de 13h30 à 15h: Table de conversation en néerlandais.
- **Mardi 10 octobre 2017**, de 14h30 à 16h: Cours de yoga.
- **Mercredi 11 octobre 2017**, de 14h à 16h: Concert de musique classique avec Pierre Michaud et son violoncelle. Né à Québec, cet artiste a su créer un univers personnel qui nous emmène dans un voyage musical de grandes sensibilité, finesse et intelligence.
- **Jeudi 12 octobre 2017**, de 10h à 12h: Table de conversation en anglais.
- **Jeudi 12 octobre 2017**, de 10h30 à 11h30: Cours de yoga.
- **Lundi 16 octobre 2017**, de 13h30 à 15h: Table de conversation en néerlandais.
- **Mardi 17 octobre 2017**, de 10h à 12h: Club numérique.
- **Jeudi 19, vendredi 20 et samedi 21 octobre 2017**, de 10h à 16h: Porte ouverte à la Bibliothèque. Découverte de la Bibliothèque, de ses collections de livres adaptés (livres DAISY, en braille, en grands caractères, tactiles), son salon de lecture, sa Bibliothèque en ligne (<http://bibliotheque.braille.be>), ses nouveaux outils de lecture, son Espace public numérique. Focus sur les livres en braille numérique.



- **Jeudi 19 et vendredi 20 octobre 2017**, de 11h à 12h : Session d'information : le meilleur des applications pour iPhone.
- **Samedi 21 octobre 2017**, de 10h à 16h : Ateliers et conférences autour du bien-être. Programme sur demande à la Bibliothèque.
- **Lundi 23 octobre 2017**, de 13h30 à 15h : Table de conversation en néerlandais.
- **Mercredi 25 octobre 2017**, de 14h à 16h : Club de lecture. Les livres qui font peur. En cette date proche de la nuit d'Halloween, bravez votre peur et affrontez les livres qui parlent de fantômes, de revenants et de créatures extraordinaires.
- **Jeudi 26 octobre 2017**, de 10h à 12h : Table de conversation en anglais.
- **Jeudi 26 octobre 2017**, de 10h30 à 11h30 : Cours de yoga.
- **Jeudi 26 octobre 2017**, de 14h à 16h : Concert de guitare flamenco. Originaire de Séville, Antonio Segura s'initie à la guitare flamenco dès 11 ans et est formé par les plus grands maîtres de la discipline. Pour ce concert il vous présentera une partie du répertoire traditionnel aux couleurs typiquement latines.
- **Vendredi 27 octobre 2017**, de 14h à 16h : Excursion dans les entrailles de Bruxelles. Un voyage insolite dans ce que Bruxelles a de plus caché et de plus nécessaire à son fonctionnement : ses égouts. Un musée vivant, pas comme les autres, avec la Senne en vedette. Un musée qui raconte quand, pourquoi et comment les égouts furent construits, qui parle du travail des hommes dans ce monde souterrain et explique le cycle de l'eau en ville.



- **Lundi 30 octobre 2017**, de 13h30 à 15h : Table de conversation en néerlandais.
- **Jeudi 2 novembre 2017**, de 10h à 12h : Table de conversation en anglais.
- **Jeudi 2 novembre 2017**, de 14h à 16h : Chanson française avec Rafy. Dévoré par la passion de la musique, du chant et du théâtre depuis ses 10 ans, Rafy s'aventure dans quelques concours de chant avant de décrocher une place dans la mythique émission « The Voice » de la RTBF.
- **Lundi 6 novembre**, de 14h à 16h : Rencart de la Bibliothèque « Merveilles culturelles et naturelles de l'archipel d'émeraudes ». Dans le cadre d'« Europalia Indonesia », nous recevons Alain Hernotte, globe-trotteur et conférencier, pour un récit de voyage passionnant !
- **Mardi 7 novembre 2017**, de 10h à 12h : Club numérique.
- **Mercredi 8 novembre 2017**, de 14h à 16h : Lecture-spectacle « Pot-Pourri / Mots nourris ». Xavier Dumont vous invite à le suivre au cœur de quelques belles lettres de la littérature mondiale. Embarquez à bord de ce voyage récréatif et culturel mêlant humour et poésie, avec comme compagnons de route Stefan Zweig, Guy de Maupassant et tant d'autres.
- **Jeudi 9 novembre 2017**, de 10h à 12h : Table de conversation en anglais.
- **Jeudi 9 novembre 2017**, de 10h30 à 11h30 : Cours de yoga.
- **Vendredi 10 novembre 2017**, de 10h à 14h : Atelier culinaire. Venez nous rejoindre pour une session gourmande et délicieuse. Apprenti ou expert, vous êtes tous les bienvenus pour découvrir ces recettes de fin d'année qui feront de votre



tablée un moment de fête. PAF: 7 euros.

- **Lundi 13 novembre 2017**, de 13h30 à 15h: Table de conversation en néerlandais.
- **Mardi 14 novembre 2017**, de 14h30 à 16h: Cours de yoga.
- **Jeudi 16 novembre 2017**, de 10h à 12h: Table de conversation en anglais.
- **Jeudi 16 novembre 2017**, de 10h à 12h30: Atelier sur l'image de soi. Comment avoir une belle image de soi et se sentir bien lorsque l'on ne peut pas voir, ou presque, son reflet dans un miroir? La beauté et le bien-être passent-ils nécessairement par le physique, après tout? Comment m'aménager un petit coin beauté chez moi? Tant de questions, tant de sujets parmi une multitude d'autres à aborder lors d'une table ronde conviviale.
- **Jeudi 16 novembre 2017**, de 14h à 16h: Rencontre avec des professionnels du monde du théâtre pour une après-midi aussi instructive qu'attrayante.
- **Lundi 20 novembre 2017**, de 13h30 à 15h: Table de conversation en néerlandais.
- **Mardi 21 novembre 2017**, de 10h à 12h: Club numérique.
- **Mercredi 22 novembre 2017**, de 10h à 12h: Sophrologie. Combattre les facteurs de stress et mieux gérer ses émotions, c'est possible grâce à la sophrologie! Nous vous proposons une séance alliant concepts de base et initiation pratique dispensée par Anne Houyet de l'École de sophrologie caycédienne du Hainaut.
- **Mercredi 22 novembre 2017**, de 13h à 16h: Création de produits d'entretien naturels. Difficile parfois de concilier



nettoyage et respect de la nature... Nous vous proposons de découvrir des recettes naturelles pour fabriquer vos produits d'entretien. Les ingrédients sont peu onéreux et la réalisation assez simple! Avec la collaboration du CRIE de Mariemont. PAF: 7 euros.

- **Mercredi 22 novembre 2017**, de 14h à 16h: Club de lecture « Rouge ». En cette période flamboyante d'automne, partagez une lecture qui a le mot « rouge » dans son titre.
- **Jeudi 23 novembre 2017**, de 10h à 12h: Table de conversation en anglais.
- **Jeudi 23 novembre 2017**, de 10h30 à 11h30: Cours de yoga.
- **Lundi 27 novembre 2017**, de 13h30 à 15h: Table de conversation en néerlandais.
- **Mardi 28 novembre 2017**, de 14h30 à 16h: Cours de yoga.
- **Jeudi 30 novembre 2017**, de 10h à 12h: Table de conversation en anglais.
- **Jeudi 30 novembre 2017**: Excursion: Visite de l'exposition « Oceania, voyage dans l'immensité ». De James Cook au XXI^e siècle, l'Océanie reste attachée, dans la conscience collective occidentale, aux grands voyages et à l'inconnu. Cet aspect constitue le fil conducteur de l'exposition du Musée du Cinquantième. Plus de 200 objets provenant de Nouvelle-Zélande, Mélanésie, Micronésie, Polynésie, Hawaï et de l'île de Pâques, sont exposés pour l'occasion. PAF: 15 euros.
- **Lundi 4 décembre 2017**, de 11h30 à 14h30: Rencart de la Bibliothèque. Dans le cadre d'« Europalia Indonesia », nous vous proposons un repas aux couleurs et saveurs



indonésiennes avec apéro littéraire, ambiance musicale, dégustation de cafés... PAF: 15 euros.

- **Mardi 5 décembre 2017**, de 10h à 12h: Club numérique.
- **Jeudi 7 décembre 2017**, de 10h à 12h: Table de conversation en anglais.
- **Jeudi 7 décembre 2017**, de 10h30 à 11h30: Cours de yoga.
- **Jeudi 7 décembre 2017**, de 14h à 16h: Lecture de contes avec Ria Carbonez. La conteuse, d'origine belgo-congolaise, choisit les thèmes de ses spectacles en fonction de son ressenti de femme, de ses préoccupations de mère ou tout simplement d'être humain.
- **Lundi 11 décembre 2017**, de 13h30 à 15h: Table de conversation en néerlandais.
- **Mardi 12 décembre 2017**, de 14h30 à 16h: Cours de yoga.
- **Mercredi 13 décembre 2017**, de 14h à 16h: Chorale Tram 55. C'est a cappella que la chorale Tram 55 tente de faire rimer polyphonie avec poésie ! De quoi enchanter les mélomanes et rendre curieux les adeptes de surprise musicale.
- **Jeudi 14 décembre 2017**, de 10h à 12h: Table de conversation en anglais.
- **Lundi 18 décembre 2017**, de 13h30 à 15h: Table de conversation en néerlandais.
- **Mardi 19 décembre 2017**, de 10h à 12h: Club numérique.
- **Mercredi 20 décembre 2017**, de 14h à 16h: Club de lecture « La littérature japonaise ». Venez voyager et découvrir cette littérature particulière de par sa forme et ses sujets.



- **Jeudi 21 décembre 2017**, de 10h à 12h: Table de conversation en anglais.
- **Jeudi 21 décembre 2017**, de 10h30 à 11h30: Cours de yoga.
- **Jeudi 21 décembre 2017**, de 10h à 13h: Atelier créatif. Nous vous proposons de venir habiller votre table de fête. Récups, guirlandes, boules de Noël et ronds de tables, autant de techniques à découvrir du bout des doigts ! Autant d'éléments à ramener chez vous. PAF: 7 euros.
- **Jeudi 21 décembre 2017**, de 14h à 16h: Groupe vocal Melting Vox, qui vous invite à découvrir la richesse du répertoire classique contemporain.

En Wallonie.

À ATH: Rue de la Station, 41.

- **Lundi 9 octobre 2017**, de 10h00 à 12h30: Atelier floral. PAF: 15 euros.
- **Lundi 9 octobre 2017**, de 13h à 16h: Création de produits d'entretien naturels. Difficile parfois de concilier nettoyage et respect de la nature. Nous vous proposons de découvrir des recettes naturelles pour fabriquer vos produits d'entretien. Les ingrédients sont peu onéreux et la réalisation assez simple! Avec la collaboration du CRIE d'Harchies. PAF: 7 euros.
- **Lundi 23 octobre 2017**, de 14h à 16h: Conférence « Automne, hiver, mangeons de la vitalité ! ». Il est primordial de considérer attentivement les fluctuations des besoins de notre corps selon les saisons. C'est une des règles



essentielles pour se prémunir des microbes, virus et soucis de santé divers. Caroline Pollet, naturopathe, vous donnera les éléments de base, astuces et conseils en matière d'alimentation et de compléments naturels.

- **Lundi 13 novembre 2017**, de 10h à 14h: Atelier culinaire. Venez nous rejoindre pour une session gourmande et délicieuse. Apprenti ou expert, vous êtes tous les bienvenus pour découvrir ces recettes de fin d'année qui feront de votre table un moment de fête. PAF: 7 euros.
- **Lundi 27 novembre 2017**, de 10h à 12h: Sophrologie. Combattre les facteurs de stress et mieux gérer ses émotions, c'est possible grâce à la sophrologie! Nous vous proposons une séance alliant concepts de base et initiation pratique dispensée par Anne Descamps, de l'École de sophrologie caycédienne du Hainaut.
- **Lundi 4 décembre 2017**, de 10h à 13h: Atelier créatif. Nous vous proposons de venir habiller votre table de fête. Récups, guirlandes, boules de Noël et ronds de tables, autant de techniques à découvrir du bout des doigts! Autant d'éléments à ramener chez vous. PAF: 7 euros.
- **Lundi 4 décembre 2017**, de 14h à 16h: Concert de Jazz'n Bossa, un trio enchanteur capable de réinventer les morceaux d'antan et d'aujourd'hui, les colorer de cette teinte typiquement jazzy... Et c'est définitivement un art! Venez vivre avec nous ce moment d'exception!
- **Mercredi 13 décembre 2017**: Excursion: la basilique de Koekelberg et le Belgian Chocolate Village. Venez découvrir ce magnifique édifice qu'est la basilique de Koekelberg au détour d'une visite commentée et adaptée. Après un bon



repas au « Basilic », nous vous invitons à venir découvrir une chocolaterie hors du commun qui vous transportera sous le climat des cacaotiers. PAF : 15 euros.

À CHARLEROI : Boulevard Tirou, 12.

- **Vendredi 13 octobre 2017**, de 14h à 16h : Conférence sur la naturopathie. Lors de sa naissance, l'enfant apprend à respirer. Pour se construire, il a non seulement besoin de beaucoup de repos mais aussi de bien se nourrir. La naturopathie est une médecine non conventionnelle qui a pour objectif de maintenir un équilibre des fonctions de l'organisme. Venez en apprendre plus en notre compagnie !
- **Jeudi 26 octobre 2017** : Excursion à Wasseiges. Dans la plus grande safranière de Belgique, venez faire la connaissance du safran, l'épice la plus chère de la table, que l'on nomme également l'or rouge. Découvrez son histoire, ses vertus et son utilisation en cuisine. Côté jardin, vous aurez un aperçu de cette culture, si mystérieuse depuis des siècles. Après un bon repas, nous vous proposerons de découvrir le savoir-faire de la moutarderie Bister « L'Impériale » (Achêne). PAF : 25 euros.
- **Jeudi 9 novembre 2017**, de 10h à 12h30 : Atelier floral. PAF : 15 euros.
- **Vendredi 17 novembre 2017**, de 10h à 14h : Atelier culinaire. Venez nous rejoindre pour une session gourmande et délicieuse. Apprenti ou expert, vous êtes tous les bienvenus pour découvrir ces recettes de fin d'année qui feront de votre tablée un moment de fête. PAF : 7 euros.



- **Mardi 28 novembre 2017**, de 10h à 12h: Séance de sophrologie. Combattre les facteurs de stress et mieux gérer ses émotions, c'est possible grâce à la sophrologie! Nous vous proposons une séance alliant concepts de base et initiation pratique dispensée par Anne Lovrix, de l'École de sophrologie caycédienne du Hainaut.
- **Mardi 28 novembre 2017**, de 13h à 16h: Création de produits d'entretien naturels. Difficile parfois de concilier nettoyage et respect de la nature... Nous vous proposons de découvrir des recettes naturelles pour fabriquer vos produits d'entretien. Les ingrédients sont peu onéreux et la réalisation assez simple! Avec la collaboration du CRIE de Mariemont. PAF: 7 euros.
- **Vendredi 8 décembre 2017**: Excursion: Noël à Valkenburg (Pays-Bas). Participez au traditionnel marché de Noël de la Grotte de Velours, l'une des plus anciennes du sud du Limbourg néerlandais. Étroitement liée à la riche histoire du « Château-ruine », cette grotte offre un ensemble de galeries sous les ruines du château, dont l'origine remonte probablement au XII^e siècle. Le temps d'une journée, venez vous immerger dans ce patrimoine historique tout à fait particulier et réaliser quelques achats pour les fêtes! PAF: 25 euros.
- **Vendredi 15 décembre 2017**, de 10h à 13h: Atelier créatif. Nous vous proposons de venir habiller votre table de fête. Récups, guirlandes, boules de Noël et ronds de tables, autant de techniques à découvrir du bout des doigts! Autant d'éléments à ramener chez vous. PAF: 7 euros.



- **Vendredi 15 décembre 2017**, de 14h à 16h: Concert de Constanza Guzmán. Nous vous proposons un voyage au cœur de la musique traditionnelle d'Amérique latine. Une voix d'or, des rythmes qui incitent à la danse et des mélodies d'une richesse exceptionnelle.

À EUPEN: Werthplatz, 6. (avec l'appui de la Dienststelle für Personen mit Behinderung).

- **Jeudi 2 novembre, de 13h à 17h**: Découverte des jeux adaptés.

À LIÈGE: Rue des Guillemins, 63.

- **Vendredi 13 octobre 2017**, de 10h à 13h: Atelier créatif. En plein automne, venez nous retrouver pour un atelier axé sur la nature. Avec du matériel de récupération, venez vous épater de tout ce qu'on peut créer avec peu de choses. PAF: 7 euros.
- **Vendredi 13 octobre 2017**, de 14h à 16h: Thé dansant. Chanteur-musicien, animateur d'événements, créateur de plaisirs et de souvenir, Phil Nyer vous fera danser et swinquer sur des airs entraînants.
- **Vendredi 24 novembre 2017**, de 10h à 13h: Atelier produits d'entretien naturels. Difficile parfois de concilier nettoyage et respect de la nature... Nous vous proposons de découvrir des recettes naturelles pour fabriquer vos produits d'entretien. Les ingrédients sont peu onéreux et la réalisation assez simple! Avec la collaboration de Natagora. PAF: 7 euros.
- **Vendredi 24 novembre 2017**, de 14h à 16h: Conférence. Venez découvrir les liégeoiseries de notre région et la ri-



chesse de la langue wallonne. Cette conférence sera présentée par Paul-Henri Thomsin. Cet écrivain wallon est chroniqueur radio sur VivaCité.

- **Vendredi 27 octobre 2017**, de 11h30 à 13h: Club numérique autour de l'iPad.
- **Vendredi 27 octobre 2017**, de 14h à 16h: Rencart de la Bibliothèque « Feel Indonesia ». Dans le cadre d'« Europalia Indonesia », nous vous proposons un quiz sensoriel pour découvrir les nombreuses facettes de ce pays mystérieux.
- **Vendredi 8 décembre 2017**: Excursion à Hasselt: « La route des fins becs ». Cette journée axée sur la découverte culinaire débutera par une promenade urbaine à la rencontre des produits typiques du terroir du Limbourg. Nous poursuivrons par un repas et la visite du Winterland, un des plus beaux marchés de Noël du pays. PAF: 15 euros.
- **Vendredi 22 décembre 2017**, de 10h à 13h: Atelier créatif. Nous vous proposons de venir habiller votre table de fête. Récups, guirlandes, boules de Noël et ronds de tables, autant de techniques à découvrir du bout des doigts! Autant d'éléments à rapporter chez vous. PAF: 7 euros.
- **Vendredi 22 décembre 2017**, de 14 à 16h: Séance de sophrologie. Combattre les facteurs de stress et mieux gérer ses émotions, c'est possible grâce à la sophrologie! Nous vous proposons une séance alliant concepts de base et initiation pratique dispensée par Jeanne Cunil, sophrologue caycédienne.

À LIBRAMONT: Avenue de Bouillon, 16A.

- **Mardi 17 octobre 2017**, de 10h à 12h: Atelier floral. PAF: 15 euros.



- **Mardi 17 octobre 2017**, de 14h à 16h : Atelier ornithologique. Venez nous rejoindre pour une animation sensorielle autour des oiseaux. Avec la collaboration de Natagora.
- **Jeudi 26 octobre 2017**, de 11h à 13 h : Club numérique autour de l'iPad.
- **Jeudi 26 octobre 2017**, de 14h à 16h : Rencart de la Bibliothèque « Feel Indonesia ». Dans le cadre d'« Europalia Indonesia », nous vous proposons un quiz sensoriel pour découvrir les nombreuses facettes de ce pays mystérieux.
- **Vendredi 27 octobre 2017**, de 10h à 13h : Séance créative. En plein automne, venez nous retrouver pour un atelier axé sur la nature. Avec du matériel de récupération, venez vous épater de tout ce qu'on peut créer avec peu de choses. PAF : 7 euros.
- **Mardi 5 décembre 2017**, de 10h à 13h : Atelier produits d'entretien naturels. Difficile parfois de concilier nettoyage et respect de la nature... Nous vous proposons de découvrir des recettes naturelles pour fabriquer vos produits d'entretien. Les ingrédients sont peu onéreux et la réalisation assez simple ! Avec la collaboration de Natagora. PAF : 7 euros.
- **Mardi 5 décembre 2017**, de 14h à 16h : Thé dansant. Auteur, compositeur et comédien, Stan Pollet viendra chanter et nous faire danser sur les grands classiques de la musique française, de Michel Fugain à Hugues Aufray en passant par Gérard Lenorman.
- **Vendredi 15 décembre 2017**, de 10h à 13h : Séance créative. Nous vous proposons de venir habiller votre table de fête. Récups, guirlandes, boules de Noël et ronds de tables, autant de techniques à découvrir du bout des doigts ! Autant d'éléments à rapporter chez vous. PAF : 7 euros.



- **Mardi 19 décembre 2017** : Excursion à Dinant. Venez découvrir l'univers d'Adolphe Sax en parcourant les rues de Dinant. C'est dans ce chef-lieu de la province de Namur qu'est né l'inventeur du saxophone. Vous aurez également le plaisir de découvrir le célèbre marché de Noël de Dinant avec ses produits locaux et originaux. PAF : 15 euros.

À JAMBES : Rue de la Croix-Rouge, 31.

- **Mardi 10 octobre 2017**, de 11h à 13h : Club numérique autour de l'iPad.
- **Mardi 10 octobre 2017**, de 14h à 16h : Rencart de la Bibliothèque « Feel Indonesia ». Dans le cadre d'« Europalia Indonesia », nous vous proposons un quiz sensoriel pour découvrir les nombreuses facettes de ce pays mystérieux.
- **Jeudi 26 octobre 2017**, de 10h à 13h : Séance créative. En plein automne, venez nous retrouver pour un atelier axé sur la nature et la création à l'aide de matériel de récupération. PAF : 7 euros.
- **Jeudi 26 octobre 2017**, de 14h à 16h : Thé dansant. Composé d'un violoniste et d'un accordéoniste, le groupe « La Valise » aura le plaisir de vous faire découvrir la musique klezmer.
- **Mardi 21 novembre 2017** : Excursion : Visite de l'exposition « J'aurai 20 ans en 2030 ». Mise sur pied par Europa 50 et l'Université de Liège, cette exposition internationale d'envergure a lieu à la gare de Liège-Guillemins. Elle est consacrée à la création et à la transmission du savoir. Le visiteur y découvre les avancées techniques, les applications de la recherche et les progrès scientifiques du passé, ceux qui dessinent le monde d'aujourd'hui et laissent entrevoir celui



de demain. Après ce voyage, nous dégusterons un repas typiquement liégeois. PAF: 15 euros.

- **Jeudi 23 novembre 2017**, de 10h à 13h: Atelier produits d'entretien naturels. Difficile parfois de concilier nettoyage et respect de la nature... Nous vous proposons de découvrir des recettes naturelles pour fabriquer vos produits d'entretien. Les ingrédients sont peu onéreux et la réalisation assez simple! Avec la collaboration de Natagora. PAF: 7 euros.
- **Jeudi 30 novembre 2017**, de 10h à 14h: Atelier culinaire. Venez nous rejoindre pour une session gourmande et délicieuse. Apprenti ou expert, vous êtes tous les bienvenus pour découvrir ces recettes de fin d'année qui feront de votre table un moment de fête. PAF: 7 euros.
- **Jeudi 30 novembre 2017**, de 14h à 16h: Séance de sophrologie. Combattre les facteurs de stress et mieux gérer ses émotions, c'est possible grâce à la sophrologie! Nous vous proposons une séance alliant concepts de base et initiation pratique dispensée par Jeanne Cunil, sophrologue caycédiennne.
- **Mardi 12 décembre 2017**, de 10h à 13h: Séance créative. Nous vous proposons de venir habiller votre table de fête. Récups, guirlandes, boules de Noël et ronds de tables, autant de techniques à découvrir du bout des doigts! Autant d'éléments que vous rapporterez chez vous. PAF: 7 euros.
- **Mardi 12 décembre 2017**, de 14h à 16h: Atelier sur le yoga du rire. Jeanne Cunill, formée en Inde, a créé le premier club du rire à Liège en 2006 et l'école du yoga du rire en 2009.



Elle viendra nous expliquer les mécanismes du yoga du rire permettant à chacun de rire sans raison. Les bénéfices sont très larges et interagissent sur la santé, le développement personnel, la vie professionnelle mais aussi la vie sociale.

À SAINT-VITH: Vennbahnstraße 4-4 (avec l'appui de la Dienststelle für Personen mit Behinderung).

- **Jeudi 7 décembre**, de 13h à 17h: Atelier culinaire. Nous vous initierons à la décoration des cupcakes, histoire d'épater vos convives. Amateur ou débutant, vous êtes les bienvenus pour découvrir cette technique à la portée de tous. PAF: 7 euros.

Activités pour la jeunesse.

À LA LIGUE BRAILLE: rue d'Angleterre 57 – 1060 Bruxelles.

- **Lundi 30 et mardi 31 octobre, jeudi 2 novembre et vendredi 3 novembre 2017: Stage de Toussaint.**

Les 6-12 ans intègrent à nouveau l'école Poudlard! Rejoins la voie 9 3/4 et embarque pour 4 jours consacrés à l'univers magique du jeune sorcier Harry Potter. Intègre la prestigieuse « Ligue des Sorciers » et l'une de ses grandes maisons. Viens réaliser ta baguette magique, apprendre le Fourchelangue et de nombreux sortilèges en compagnie de nos professeurs. Une sortie dans le monde des Moldus est également prévue. Jeteurs de sorts et conteurs d'histoires frissonnantes sont les bienvenus !



Horaire : les activités se déroulent de 9h à 16h.

Une garderie est organisée de 8h à 9h et de 16h à 17h.

Possibilité de s'inscrire à la journée.

Inscriptions et modalités pratiques : contacter le Service loisirs au 02 533 32 84 ou via loisirs@braille.be.

- **Mercredi 29 novembre 2017** : Fête de Saint-Nicolas.

Cette période de fin d'année est propice aux découvertes et à la bonne humeur. Venez assister à un spectacle de contes accompagné de musique. Surprises et cadeaux sont au rendez-vous!

Public cible : pour tous les enfants sages, dès 4 ans.

Lieu : Ligue Braille (57 rue d'Angleterre à 1060 Bruxelles).

Horaire : de 14h à 16h, accueil dès 13h30.

Informations et inscription : auprès des bibliothécaires, via bib@braille.be ou au 02 533 32 40.



**Loterie
Nationale**



Le plan de diversité, une plus-value pour chaque entreprise

Une variété de talents, d'expériences et de compétences rend une entreprise plus forte. Grâce au plan de diversité, Actiris aide les employeurs à répondre aux évolutions d'une société en mutation.


Découvrez vite notre accompagnement gratuit et notre soutien financier.

www.actiris.be/diversite
02/505 77 05
servicediversite@actiris.be



nous cultivons la diversité
diversiteit, daar werken we mee

 **actiris.brussels**
au coeur de l'emploi

Avec le soutien du Fonds social européen 

IN A CHANGING WORLD,
**BY THE TIME YOU MASTER THE GAME,
THE RULES HAVE CHANGED.**



ANTICIPATING YOUR BUSINESS ENVIRONMENT

At Securities Services, we help your business in adapting to ever changing regulations. Our expertise across the globe ensures your assets are serviced effectively in over 90 markets.

www.securities.bnpparibas.com



BNP PARIBAS

The bank for a changing world

BNP Paribas Securities Services is incorporated in France as a Partnership Limited by Shares and is authorised and supervised by the European Central Bank (ECB) the ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) and the AMF (Autorité des Marchés Financiers). BNP Paribas Securities Services, London branch is authorised by the ACPR, the AMF and the Prudential Regulation Authority and is subject to limited regulation by the Financial Conduct Authority and Prudential Regulation Authority. Details about the extent of our authorisation and regulation by the Prudential Regulation Authority and regulation by the Financial Conduct Authority are available from us on request. BNP Paribas Securities Services, London branch is a member of the London Stock Exchange. BNP Paribas Trust Corporation UK Limited (a wholly owned subsidiary of BNP Paribas Securities Services), incorporated in the UK is authorised and regulated by the Financial Conduct Authority.

